Si un Noir devenait Président des USA...



Brutalités et prison pour le **Prix Nobel** de la Paix

Contre la prescription des crimes nazis

Un cortège silencieux défilera dimanche 28 février à 11 heures au Mémorial du Martyr Juif et à la Crypte des Déportés

POUR EMPECHER QUE, LE 8 MAI PROCHAIN, en vertu de la prescription prévue par le gouvernement de Bonn, les assassins nazis nuissent échapper à toutes poursuites, l'action s'amplifie, l'union s'affirme.

Les protestations ont déjà amené quelques responsables ouest-allemands à esquisser un mouvement de recul et, sans ouest-allemands a esquisser un mouvement de recul et, sans mettre en cause le principe même de la prescription, on parle, outre-Rhin, d'en ajourner la date de quelques années. Mais, alors que ce point est encore loin d'être acquis, des forces puissantes restent à vaincre pour que soient déclarés définitivement IMPRESCRIPTIBLES les crimes contre l'humanité, qui ne sauraient relever du Droit commun, comme le souligne en page 5, M° Max GONFREVILLE.

TE QUE FURENT CES CRIMES, Myriam NOVITCH le rappelle, en évoquant, à travers les débats du procès de Francfort (page 5) le MARTYRE DES ENFANTS à Auschwitz, au moment où, en R.F.A., deux adjoints d'Eichmann sont remis en liberté (page 6).



PARCE QUE LES NOIRS DE SELMA (Alabama) protestaient contre les discriminations, les fauteur; de haine se sont déchainés. Dans un hôtel où il demandait à se faire inscrire, le pas-teur King a été frappé par un raciste, et on le voit ici heurtant de la tête le bureau. Le lendemain, le Prix Nobel de la Paix était emprisonné. (Voir p.

Voici comment s'implante L'INTERNATIONALE NEO-NAZIE



Sur nos murs, la lèpre du racisme

■ NETTE RECRUDESCENCE de l'agitation raciste en France. Non contents d'exciter à la haine par leurs tracts, journaux et graffiti, les néo-nazis passent aux actes. Leurs groupes de choc multiplient, ces dernières semaines, agressions et attentats.

FRANCE

Dans le même temps, les liens se précisent et se resserrent entre les divers groupes qui, dans le monde, se sont donné pour tâches, prenant le relai de Hitler, d'assurer la « suprématie blanche » et de réaliser la solution finale de la question juive » (page centrale).

■ DES MESURES ENERGIQUES s'imposent, pour mettre hors d'état de nuire ces associations de malfaiteurs. La sécurité des Français, la défense de la démocratie l'exigent. En agissant contre le racisme, pour la tolérance, notre pays mettrait en œuvre les résolutions auxquelles il à souscrit à l'O.N.U., dont les travaux récents dans ce domaine font l'objet d'une analyse de M. Pierre JUVIGNY. (page centrale).

(Photos Kagan)

A Dalat (Sud-Viet-Nam), manifestations d'écoliers et d'étudiants ; la police tire : 4 morts. 7-I. — La Zambie décide de cesser toute relation commerciale avec l'Afrique du

Sud et le Portugal.

• Deux églises baptistes noire; incendiées près de Baton-Rouge (Alabama).

8-I. — A Selma (Alabama), le pasteur King, prix Nobel de la Paix, est frappé par un extrémiste blanc, membre d'une association favorable à le ségré d'une association favorable à le ségré.

par un extrémiste blanc, membre d'une association favorable à la ségrégation, au moment où il essayait de se faire servir dans un hôtel qui pratiquait la discrimination.

9-I. — A Selma (Alabama), la police utilise des aignillons électriques contre les noirs qui manifestaient sous la direction du pasteur Martin Luther King, pour fenter de se faire inscrire. King, pour tenter de se faire inscrire sur les listes électorales.

sur les listes électorales.

21-1. — Cinq noirs et un blanc arrêtés à Selma (Alabama), pour avoir pénétré dans un restaurant ségrégationniste malgré l'interdiction du propriétaire.

• Le « Board of Trade » britannique refuse le permis d'exportation pour les missiles sol-air Bloodhound, commandés par l'Afrique du Sud.

22-1. — La Cour d'Assises de Munich condamne à 4 ans et demi de réclusion, l'ancien SS Josef Oberhauser, reconnu compable de complicité collective de meurire dans 300.000 cas et de complicité directe dans 150 cas, an

complicité directe dans 150 cas, au camp d'extermination de Belzec.

24-I. — Mort de Sir Winston Churchill.

26-I. — Mille cinq cents ouvriers et étudiants manifestent à Madrid au cri

de « liberté ».

• Au Sud Viet-Nam, une jeune bouddhiste de 17 ans se suicide par le feu

à Nha-Trang. I-I. — Dix-sept des dix-huit personnes 7-1. — Dix-sept des dix-mit personnes impliquées dans le meurtre des trois militants intégrationnistes en juin dernier dans le Mississipi, sont inculpées devant le juge fédéral du district de Meridian

· A Saigon, le général Khanh reprend le pouvoir

• L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'EUROPE SE PRONONCE CONTRE LA PRESCRIPTION des crimes contre l'humanité par 68 crimes contre l'humanité par 68 voix contre 15 voix et 1 abstention.

8-I. — Vingt ans après sa mort, Kurt Gerstein, officier SS et résistant, est réhabilité par le gouvernement de Stuttgart

9-1. — Trois blancs, dont un membre du Ku-Klux-Klan, auteurs d'attentats contre des noirs, arrêtés par le F.B.I.

H. — A Selma (Alabama), LE PASTEUR KING, PRIX NOBEL DE LA PAIX 1964, EST ARRE-TE en compagnie de 300 manifes-tants' noirs qui voulaient s'ins-crire sur les listes électorales.

2-II. — A Selma, où le pasteur King est toujours détenu, les enfants noir; arrêtés sont parques dans un enclos en dehors de la ville,

II. — Arrestation de 700 noirs à Marion (Alabama), qui manifestaient pour réclamer l'application des droits civiques.

5-11. — Au terme d'une inspection du bidonville de Champigny, des mesures sont prises en faveur des travailleurs portugais.

• Le pasteur King, prix Nobel de la Paix, est libéré après avoir décidé de verser la caution de 200 dollars réclamée pour sa mise en liberté provisoire : il veut demander au président Johnson une modification de la législation électorale.

Jonnson une modification de la légis-lation électorale.

• Le Front de Libération Natio-nale du Sud-Victnam attaque le camp américain d'Holloway, à 385 km au nord de Saïgon : 7 morts et 109 bles-sés américains.

sés américains.

II. — Journée internationale de solidarité avec les travailleurs et le peuple
d'Afrique du Sud.

Des avions américains bombardent
pendant vingt minutes des villages autour de Dong-Hoi, au Nord-Vietnam, à
150 km, au nord de Hué.

8-II. - A Francfort, le coupable -II. — A Francfort, le coupable d'au moins 300.000 meurtres, ancien lieutenant-colonel SS et COLLABORATEUR D'E1CH-MANN A BUDAPEST, HERMANN KRUMEY est remis en liberté ; il avait été condamné à 5 ans de prison le 3 février dernier, tandis que son co-inculpé Otto Hunsche était immédiatement acquitté.

8-II. — Des avions américains effectuent un nouveau raid sur le Nord-Vietnam, Dong-Hoi : 10 appareils américains

sont abattus. Dans le delta du Mékong, la base acrienne américaine de Soc Trang est atlaquée au mortier par le Front de Libération Nationale du Sud-Vietnam.

10-II. — Le shérif de Selma (Alabama). James Clark, et des agents de police armés de matraques et de gourdins électriques POURCHASSENT SUR 4 KM, 170 ENFANTS NOIRS. pour les punir d'avoir organisé une marche silencieuse vers le Palais de Justice.

11-II. - L' « Escalade » (opérations américaines tendant à l'extension de la guerre confinue : en deux vagues successives, 156 avions américains bombardent deux localités du Vietnam

L'AFFAIRE KRAOUTI

La lettre d'une mère

ANS son dernier numéro, « Droit et Liberté » a largement rendu compte d'un drame qui rappelle de nombreux points « l'affaire Hochberg », par ses attendus tout aussi tendancieux que ceux qui refusaient la garde de sa fille à Mme Hochberg en raison de ses origines juives.

Parce que Dominique Kraouti « est une petite fille blonde cui n'a nullement le type nord-africain », un juge d'un Tribunal pour Enfants de Loire Atlantique n'hésite pas à l'empêcher de re-trouver ses parents, M. et Mme Kraou-ti, qui vivent à Tlemcen en Algérie. Marie Morin et Omar Kraouti s'étaient mariés en 1960, pendant la guerre d'Algérie, à la prison de Nantes où ils étaient incarcérés pour aide au F.L.N. Dominique avait alors trois ans et fut reconnue tout naturellement par Omar

Libérés et amnistiés en 1962, M. et Mme Kraouti demandèrent que Dominique, qui avait été confiée à l'Assistance publique pendant leur temps de prison,

leur soit rendue.

Mais ils se heurtèrent au refus du juge qui sonlignait que « l'enfant qui n'est pas de race arabe, bien que reconnue par Kraouti est... bien adaptée à son placement actuel »... et « qu'il est



M. Kraouti et sa fille Dominique.

dangereux d'exposer la fillette aux aléas d'un séjour en Algérie. »

Tous les témoignages concordent pour affirmer que M. et Mme Kraouti mènent une vie parfaitement stable, forment un ménage très uni et très heureux, que Dominique aime beaucoup ses parents, et qu'elle trouverait d'excellentes conditions matérielles et affec-

tives à leur foyer. M. et Mme Kraouti ne perdent pas espoir. Ils ont fait appel et l'affaire reviendra prochainement devant la Cour le Rennes. En attendant, ils ne cessent d'agir et de recueillir des témoignages.

Il nous faut citer certains passages d'une lettre écrite au M.R.A.P. par Mme Kraouti, avec la sincérité et la douleur d'une mère qui souffre : « Je tiens à vous dire, que malgré ce qu'en pense le Procureur de la République, je suis profondément heureuse avec mon mari algérien..., que nous nous aimons et que si je n'avais pas l'atroce souffrance d'être séparée de ma fille, nous serions parfaitement heureux... » Est-ce par humani-té, est-ce dans l'intérêt de l'enfant, se demande Mme Kraouti, que « le Tribunal, de sa propre initiative, conteste la reconnaissance qu'en a faite librement mon mari tant devant les autorités francaises qu'algériennes sous le prétexte qu'elle n'est pas de « race arabe »?

Jean VILAR au Club "J.U.M."

Le Club J.U.M. (Jeunes de l'Union Sociétés Mutualistes Juives de France), qui a organisé une sortie collective pour 170 de ses membres au Théâtre de l'Athénée, a prié Jean Vilar de bien vouloir lui rendre visite pour une causcrie sur cet événement théâtral. Celui-ci a répondu avec em-pressement à cette invitation, et sera l'hôte du Club le samedi 27 février, à 16 h. 30, au Restaurant Eden, 36, boulevard Bonne-Nouvelle, pour répondre à toutes les questions qui lui seront

Les nazis sont les nazis

Jean Cau est un grand journaliste, dont je ne conteste pas le talent. La plume acide, la phrase colorée, le verbe dur. Il fustige, avec conviction. Qui ? Quoi ? Peu importe. M. Cau fustige ! Il est revenu récemment d'Allemagne, ébloui par la renaissance allemande. D'où un reportage qui a récemment paru dans « Le Nouvel Observateur », sous le titre : « Les Allemands sont des Allemands ». Reportage assez terrifiant d'ailleurs. L'Allemagne oublie. Elle veut oublier. « Les Allemands, méthodiques dans le massacre, sont méthodiques dans le remords »... Mais du fatras de cet article je ne veux tirer que deux points. M. Cau voudrait que nous oubliions les crimes nazis, parce qu'on peut mettre, sur l'autre plateau de la balance les bombardements au phosphore de Hambourg et d'autres villes allemandes en 1944, et les massacres inutiles d'Hiroshima et Nagasaki. Loin de moi d'approuver ces massacres effectivement inutile; et criminels. Mais la balance de M. Cau est légèrement

On peut avoir pitié de l'Allemagne vaincue, écrasée, écartelée. Mais M. Cau a de jolies formules : le peuple allemand n'est pas plus un peuple êlu que le peuple juif. La « solution finale » marqua le martyre des Juifs. Le martyre de l'Allemagne, le martyre des victimes du nazisme... Tout ça sur le même plateau. Et M. Cau fait bonne mesure.

Le second point, c'est que M. Cau trouve ridicule ce procès que va perdre Mile Gœring contre la ville de Cologne. Cette ville, en effet, fit cadeau, dans l'enthousiasme nazi, d'un tableau à cette demoiselle, lors de sa naissance en 1938. Aujourd'hui elle réclame son tableau qui appartenait à un musée d'Etat. Mile Gœring ne veut pas le rendre, na ! Et M. Cau de pleurer et de fustiger la Morale, « triste fillette à la robe déchirée et aux pieds en sang ». Toujours ces formules heureuses! M. Cau n'a pas vu de nazis en Allemagne. Il est pour l'oubli. Lammerding, Bormann, les fidèles de Hitler, les juges de Hitler, les administrateurs de société de Hitler : tous ces braves gens, qui attendent leur heure. Au nom de la morale. Celle qu'aime bien M. Cau.

Oncle TOM.

« Mon mari et moi, poursuit Mme Kraouti, nous avons constaté heureusement que le virus du racisme n'a atteint que quelques-uns. Nous avons trouvé des amis, des appuis d'hommes qui devant notre peine, sont venus apporter leurs témoignages et leur compréhen-

D'autres témoignages

N effet, de nombreuses personnes se sont émues de cette situation et ont tenu à témoigner leur solidarité à M. et Mme Kraouti. Ainsi en est-il de Mme Sabine Guermouche, professeur d'anglais au lycée de Tlemcen, qui écrit : « ... Je suis moi-même Fran-caise et mariée à un Algérien, et j'ai eu à maintes rebrises l'occasion de con-fier mes enfants à M. et Mme Kraouti et n'hésiterais pas à les leur confier de nouveau, même bour une période plus longue: on sent à quel point ils sont heureux d'avoir autour d'eux des petits enfants, et même les élèves du lycée, et il est évident oue leur fille leur manque beaucoup. x

Une pétition a été signée par tous les professeurs du lycée, qui doit s'ajouter tous les documents similaires envoyés la Cour d'Appel de Rennes : « Grâce à ces témoignages, celle-ci (la Cour de Rennes) bannira-t-elle le racisme, nous rendra-t-elle Dominique, c'est notre plus grand espoir », conclut Mme Kraouti. 'est aussi le nôtre.

VOCABULAIRE

Nègre, africain ou noir?

EGRE, africain ou noir? Telle est la question posée par le mensuel « Bingo » dans son numéro de janvier, à la suite d'une déclaration de M. Kwamé Nkrumah, président du Ghana, qui souhaitait ne pas voir le mot «nègre » figurer dans les pages de la future Enevelouédie africaine. future Encyclopédie africaine.

Pour amorcer le débat. « Bingo » a posé la question à des étudiants, des écrivains, des députés, des diplomates africains, ainsi qu'à des africanistes bien

Les personnes interrogées, dans leur majorité se prononcerent pour l'emploi du mot « negre » qu'il faut revaloriser et réhabiliter après l'avoir vide de son contenu péjoratif imposé par la colonisation.

Le poète antillais Aimé Césaire est caté orique : « Le mot Africain établit certes une solidarité à l'échelle du continent africain. Mais il ne faut pas ou-blier qu'il y a des nègres aux Etats-Unis, aux Antilles, au Brésil, etc... Il se trouve que ces nègres affirment, de plus en plus, leur solidarité à l'égard des noirs africains... En refusant le mot « nègre », on renonce un peu gratuite-ment à une solidarité, et on tend à limi-

ter l'héritage nègre. » Edouard Glissant est encore plus net :

« Moi qui suis écrivain, j'affirme que je suis un nègre, et ne crains pas de m'entendre nommer ainsi. D'ailleurs le racisme commence quand les gens d'une autre race suient l'emploi du mot nègre pour dire « noir » ou « africain ».

« Le mot nègre a un historique que le mot blanc n'a bas : le noir a été co-lonisé, exporté, déporté. Toute cette histoire constitue une raison subplémentaire d'adopter le mot. »

Pour Maître Arsène Cassin, avocat à la Cour d'appel de Paris, le problème ne se pose même pas : « Bannir le mot nègre? Le remplacer par noir ou africain?... Ah non! ce serait une er-reur, une lâcheté. Les mots, comme les hommes, disparaissent lorsqu'ils sont devenus inutiles. L'heure de lo mort du mot nègre n'a pas encore sonné: « Nè-gre », c'est le symbole de la lutte. Tant qu'en Afrique du Sud, les nègres seront lynchés et méprisés, tant qu'aux Etats-Unis, d'autres nègres ne pourront exer-cer pleinement leurs droits, alors nous ne pourrons pas renoncer à l'emploi du mot « nègre ». Nous n'en avons pas le

L'avis de M. Hubert Deschamps, pro-fesseur d'histoire à la Sorbonne, est plus nuancé : « Avec la soumission de la race noire, ce mot « nègre » a pu prendre une signification péjorative. Mais depuis l'expression a été relevée par le poète Césaire et le président Sen-

« Dans la vie courante, je crois toutefois qu'il est meilleur de s'abstenir d'employer ce mot « nègre », et de le remplacer par le mot « noir », lorsqu'an peut distinguer un « noir » d'un « blanc ». Mais si nous voulons distinguer les noirs entre eux, nous devons prendre l'habitude de dire Sénégalais, Tchadiens, Ivoiriens, etc... »

Le débat reste ouvert.

DROIT ET LIBERTE MENSUEL

36. rue des Jeuneurs - Paris (24 Tél.: GUT. 09-57

Tarit des abonnements FRANCE:

Un an : 10 francs Abonnement de soutien : 20 francs ETRANGER

Un an : 18 francs

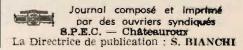
Compte Ch. Post.: 6070-98 Paris Pour les changements d'adresse envoyer 1 franc et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer Droit et Liberté, ou s'abonner, au siège des Amis de Droit et Liberté, 43, avenue de Berchem Saint-Agathe, Bruxelles 8 - Téléphone : 27.56.39 et 22.93.94, ainsi qu'au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 52, rue de l'Hôteldes-Monnaies, Bruxelles 6. Versements au C.C.P. 723895 de

Léon GRINER, 9, Square Robert-Pequeur, Bruxelles-7.

Le numéro : 10 francs belges. L'abonnement annuel : 100 FB. Abonnement de soutien : 150 FB.



POSITIONS

Réactions affectives

propos des tragiques évènements du Congo. Jacques Duquesne écrit dans le numéro de janvier de « Pax Christi »

« Il faut pourtant là encore garder la tête froide, tenter de raisonner calmement. Première constatation : une partie de l'information nous échappe, ne nous a pas été donnée. Avant le drama-tique événement des otages européens, on ne nous a pas dit (ou si beu) que tant de villages rebelles avaient été mitraillés, bombardés, incendiés, détruits. Là aussi, les morts se sont entassés hommes, femmes, enfants, sans distinc-

« Souligner le fait, ce n'est pas éta-blir je ne sais quelle horrible balance entre les morts d'un camp et les morts de l'autre. Quand un homme tombe, il ne tombe pas à droite ou à gauche, il

« Souligner le fait, ce n'est pas non plus excuser les torts des uns par les torts des autres (...)

« En vérité, nos premières réactions affectives, viscérales, ne sont-elles pas des réactions racistes que nous soyons noirs ou blancs? Il ne faut pas éluder cette question. Le monde de demain en dépend. Si cette horrible affaire du Congo avait au moins le mérite de faire ouvrir un débat sur cette question... Mais non, chacun défend son camp. »

Pour diviser...

E syndicat C.G.T. des Employés et Gradés du Crédit Lyonnais, consacre toute une page de son bulletin « Notre Action » au problème du racisme, sous le titre : « En France, on interdit certaines piscines aux Algériens ». On y lit notamment

« La deuxième guerre mondiale a été la guerre du racisme, la victoire d'une race dite supérieure en était l'enjeu. Des communautés ont souffert dans leurs libertés, dans leurs biens, dans leur travail, des millions d'hommes ont péri.

« Les quinze années qui viennent de

e carnet de DL

NOS JOIES

Nous adressons nos félicitations à nos amis, M. et Mme Marc SCHIFF de Cler-mont-Ferrand, à l'occasion du mariage de leur fils Jacques avec Mile Nicole PARNES. Tous nos vœux aux jeunes

Nous apprenons avec joie le mariage de Mile Stella NAJMAN, fille de M. NAJ-MAN, président de la société « Fidélité à la France » avec M. Henry BARANCK. Nous leur exprimons nos vœux amicaux.

NOS PEINES

Nous avons appris avec douleur la mort d'Hanna MEGOURI-COHEN, et de son mari Amnon, victimes d'un accident de la route le dimanche 17 janvier.

Hanna Mégouri-Cohen, qui avait fait partie pendant douze ans de la troupe Inbal, en Israël, était professeur de danse et fut à l'origine de la création de groupes de danses israëliennes à Paris. Elle se produisit d'ailleurs au der-nier Gala du M.R.A.P. à la salle Pleyel, où elle remporta, elle et ses jeunes amis un brillant succès.

Que sa famille et ses amis trouvent ici l'expression de nos sincères condos'écouler ont inscrit dans l'histoire la décolonisation d'une grande partie de l'Asie et de l'Afrique. Tout comme la défaite du nazisme, cet événement capital aurait dû entraîner le recul, sinon

la disparition du racisme.

« Mais les derniers événements nous prouvent que le racisme est une maladie difficile à vaincre : la lutte des noirs américains pour leur égalité, des arabes, des africains, des asiatiques. Tous sont soumis à la domination ou à la tutelle des puissances impérialistes, puissances qui trouvent leurs forces de continuité dans la violence

Quel est le travailleur qui ne pourrait comprendre que le racisme est un moyen de division de la classe ouvrière, un instrument de l'exploitation de la

« Que notre peau soit blanche, jaune ou noire, que nous soyons croyants ou non, nous sommes des hommes, des hom-mes qui veulent un avenir de Paix et de Fraternité.

« Dans notre pays, qui fut celui de la Déclaration des Droits de l'Homme, toutes les manifestations de discrimination raciale doivent être combattues. »

ANNIVERSAIRE

Février 1962

FEVRIER 1962: Paris, tout entier, manifeste contre les crimes de l'O.A.S., pour la paix en Algérie, pour la fin de cette guerre inhumaine et cruelle qui dure depuis 1954. Dignité, ordre et discipline règnement tout que les manifestations. Lorgue au long de la manifestation. Lorsque soudain, au métro Charonne, c'est le drame. La police charge. Les manifestants reculent, refluent vers la bouche de métro où ils espéraient trouver un refuse. Mois les espéraient trouver un refuse. Mois les espéraient trouver un refuse. refuge. Mais les grilles sont fermées. Certains seront piétinés, étouffés, d'autres, pris dans ce sinistre piège, recevront les projectiles, les coups de ma-traques et de crosse des policiers. Neuf morts, tel sera le triste bilan de

cette journée.

Un million de Parisiens leur rendront un ultime hommage le 13 février 1962 au cours de grandioses obsèques.

Pour commémorer ces tristes événements, une cérémonie à laquelle s'est joint le M.R.A.P., s'est déroulée cette année au Père-Lachaise, le samedi 13 février, avec la participation de la population parisienne qui avait répondu à l'appel des syndicats (C.G.T., C.F.D.T., F.O., F.E.N., U.N.E.F.), de plusieurs partis (Communiste, Socialiste S.F.I.O., P.S.U. et Radical), et de multiples orpartis (Communiste, Socialiste S.F.I.O., P.S.U. et Radical), et de multiples organisations.

HIER et AUJOURD'HUI

Un "nouveau" parti

N nouveau parti extrémiste de droite est né il y a quelques se-maines dans la banlieue de Hanovre, en Allemagne de l'Ouest. Sept cents participants au meeting ont accla-mé sa naissance aux cris de : « Vive notre peuple piétiné et humilié. Vive notre patrie divisée! Vive l'Allema.

Le fondateur et les trois vice-prési-dents appartiennent tous à d'anciennes formations de droite : D.R.P. (Parti allemand du Reich), G.D.P. (Parti panallemand, ex-Parti des réfugiés), D.M.V. (Parti national allemand du peuple), ce qui donne une idée du programme qui sera celui de ce nouveau

M. Thiélen, le fondateur, qui se vante de rassembler autour de lui l'armée des mécontents et des insatisfaits, en a précisé la ligne le soir de sa création : « droit pour le peuple allemand de se déterminer, libération des peuples européens de la tutelle des puissances étran-gères, condamnation de ceux qui affir-ment la culpabilité de l'Allemagne, LE DRAME DES KHMERS KROM

Génocide au Sud-Vietnam

I LS sont 600.000. Descendants de l'empire du Kampuchea, qui s'étendait de la pointe de Camau au cœur du Siam, ils ont construit, autrefois, les fabuleux monuments d'Angkor. L'invasion des Annamites, venus du Nord, les a surpris sur leur terre natale, dans cette province que l'on a nommé depuis la Cochin-

Leur crime ? C'est d'être là, c'est d'exister, c'est de maintenir les traditions ancestrales sur un patrimoine qui fut celui de leurs pères et de leurs aïeux. A l'instar des nobles races des hauts plateaux, que l'on mon-tre vulgairement du doigt sous le nom d'inférieurs (moïs) ou de gens de l'ouest (thaïs), ce qui ne vaut guère mieux, les Khmers krom sont tenus à l'écart de la vie publique ; on les ignore; on les méprise.

Les Khmers krom, qui sont gens modestes, gais, souriants, bons vivants de nature, pourraient à la rigueur se contenter d'être tenus pour piétaille s'ils n'étaient martyrisés. C'est là leur drame, la sourde angoisse qui les prend à la gorge cha-

_____ PAR ---

Gérard BRISSÉ

que jour, chaque semaine, chaque mois. Les crimes, les exactions, les petites vexations individuelles ne se comptent plus. Il faut que le martyre prenne figure de génocide pour de-venir phénomène social.

Douloureuse éphéméride

Le malheur des Khmers krom commença sous la férule de M. Diem. Voici quelques exemples pris au hasard dans l'éphéméride officielle. Le 29 mai 1962, huit Khmers krom étaient blessés dans un village du district de Triton, dans la province d'Ang Giang ; ils cherchèrent refuge au Cambodge. Puis ce fut, le 30 mai de la même année, un nouvel afflux de réfugiés Khmers krom venant du Sud - Vietnam, qui rapportèrent qu'une quarantaine de soldats des forces régulières du gouvernement de Saïgon, armés de fusils et de grenades, avaient investi le village de Sla sur lequel ils concentrèrent le tir de leurs armes.

Le 19 février 1963, arrivaient à Phnom Penh, cinq Khmers krom gravement blessés; le 16 mars, quatorze de leurs compatriotes étaient emmenés de force au village de Kaun Treangen en Sud-Vietnam et relâchés après avoir été sauvagement torturés. Le 20 mai, 18 familles fuyant les exactions commises à leur égard par le gouvernement de Saïgon trouvaient refuge au Cambodge.

Dès le 22 novembre 1961, le Prince Sihanouk avait déjà dénoncé en ces termes ce crime de génocide devant les Nations Unies : « Ce problème nous touche directement, déclarait le Chef de l'Etat khmer, car 600.000 compatriotes vivent au Sud-Vietnam dans les conditions les plus difficiles et n'ont pratiquement aucun recours contre les mesures d'exception qui

EVOLUTION de la situation au Sud-vietnam, théâtre d'événements sanglants, constitue, pour la paix du monde, un danger qui ne cesse de s'aggraver. La guerre, telle qu'elle est menée

là-bas, avec cette succession de gouvernements, illustrant le chaos qui règne dans les cercles dirigeants, entraine une réaction en chaîne de représailles, de crimes, d'exactions. Le journaliste Gérard Brissé qui

se trouve actuellement au Cambodge fait la lumière pour nos lecteurs sur un aspect particulièrement dramatique de la situation : il dénonce les discrimination, les meurtres dont sont victimes les Khmers Kroms, qui vivent dans la presqu'île de Camau, à la pointe méridionale du Vietnam-Sud, à proximité de la frontière cam-

les frappent. La communauté khmere du Sud-Vietnam est formée des premiers occupants du sol, submergés par les invasions vietnamiennes, mais conservant une profonde unité de religion, de langue, de coutumes, et de traditions. En raison d'une décision arbitraire du gouvernement sud-vietnamien, cette communauté se vit imposer la nationalité vietnamienne et refuser le droit de conserver ses coutumes, sa langue, la force même du culte bouddhique, en particulier par l'interdiction de sermons khmers, des textes religieux khmers,

Ces atteintes aux droits sacrés de la personne humaine furent complétées au cours des derniers mois par des mesures d'exception d'une extrême brutalité... Plusieurs centaines de ces infortunés compatriotes tentèrent de fuir cette oppression pour venir chercher refuge en territoire national. Ils ont été pourchassés, arrêtés, torturés, mitraillés... »

Justice et paix

La chute du régime de Ngo dinh Diem n'arrêta pas pour autant la chasse aux Khmers krom. Le 3 décembre 1963, le village Khmer krom de Ka Auk, dans la province vietna-mienne de Raung Damrei, était odieusement bombardé et mitraillé, et en fin de compte totalement détruit avec son monastère où l'on dénombra de multiples victimes. A cette date, 1804 personnes étaient venues se réfugier dans leur mère-patrie et elles furent longuement interrogées par la commission internationale de contrôle instituée par les accords de Genève de 1954, avec son président de l'époque, M. Travedi.

Puis, le 13 janvier 1964, quatre bonzes khmers krom fuyant la province de An Giang, étaient froide-ment abattus non loin de la frontière. Début juin, c'était le sauvage bombardement du monastère khmer de Andong Trav, dans la province de Travinh au Sud-Vietnam; il intervenait au moment d'une fête de consécration des statues du Bouddha et fit 13 victimes parmi les moines, 22 parmi les fidèles et de nombreux blessés. Enfin, tout récemment, le Ministère de l'information cambodgien dénonçait une fois de plus les traitements inhumains dont était victime la minorité khmere krom au Sud-Vietnam. Plusieurs Khmers krom ont été tués en effet le 28 août dernier après avoir été réquisitionnés par les autorités américaines pour aller déterrer des mines posées

par des Vietcong.
On conçoit de la sorte que les Khmers krom crient justice; en majorité bouddhistes « Hinayana », ils croient à la non-violence et évitent d'entrer dans le conflit qui divise

les Vietnamiens. Mais il en est ainsi des minorités opprimées : à moins que la conscience publique ne vienne à leur secours, ils n'ont d'autre choix que la valise ou le cercueil.

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix a besoin de votre concours

HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE POUR LA CARTE DU M.R.A.P. 1965

M.R.A.P., 30, rue des Jeûneurs Paris-2" - CCP 14-825-85 Paris Jusqu'à 10 F : Ami ou Adhérent De 10 à 50 F : Souscripteur De 50 à 200 F : Donateur A partir de 200 F : Bienfaiteur



GITANS **TZIGANES**

Qui sont-ils? D'où viennent-ils? Où vont-ils?

E sais que l'ouvrage de Jean-Paul une première approche d'un monde mal connu.

En tout cas, l'ignorance n'est pas une excuse du racisme. Il ne manque pas heureusement de gens qui ne savent pas à quoi correspond la distinction entre Arabes et Kabyles et qui n'en rejettent pas moins, tout naturellement, dans leur pensée et dans leur comportement, toute réaction raciste, car il leur paraît naturel d'avoir une attitude fraternelle.

De même, il est tout à fait inutile, aux meilleurs, aux tout simples, d'avoir un-amijuif-très-bien ou d'avoir lu « Jésus et Israël » de Jules Isaac pour se sentir étrangers aux réflexes et préjugés antisémites.

Pourtant nous nous employons, au MRAP à faire mieux connaître les autres peuples, les autres civilisations, car nous savons aussi que des notions exactes, des faits precis, des analyses honnêtes peuvent contribuer à dissiper bien des malentendus. Cela dit, le cas des tziganes et gitans est

de ceux qui soulèvent les pires inepties, car ces populations représentent un élément tout à fait spécial dans l'histoire, un cas unique, et qui va à l'encontre de ce qui est devenu admis, habituel, pour les neuf-dixièmes des gens. Ils sont dispersés dans le monde entier, sans référence à une patrie géographiquement définie, ils sont restés nomades pour la plupart alors que nous sommes sédentaires depuis longtemps, et surtout leur mode de vie diffé-rent les a faits regarder avec méfiance, créant autour d'eux une atmosphère de mystère propice aux « histoires à dormir

Comme toute une presse mercantile a pris l'habitude, pour allécher un certain public, de publier des articles et reporta-ges sur eux en insistant sur le côté folklorique ou pittoresque des choses, toutes les conditions sont réunies pour que tziganes et gitans demeurent profondément mécon-

Il faut donc chercher à comprendre

Clébert (1) est contesté sur bien des points par les spécialistes, mais il est vrai aussi que les « spécialistes » ne sont pas d'accord entre eux sur tous les aspects de la vie des tziganes et gitans. D'autant plus que ces derniers, malgré tout ce qui les unit et maintient un lien original entre eux à travers leur diversité, restent très divisés. Pourtant c'est un devoir d'essayer de comprendre et il est normal de commencer par le commencement. Pour le reste, toute une vie n'y suffirait pas. Aussi préférons-nous partir du vaste dossier que constitue ce livre pour tenter

l'art du spectacle, il importe peu, semble-til. (p. 10.) Pareils à des caravanters qui transportaient, avec leurs balles de soie et

Jean-Paul Clébert commence par quel-

« Les tziganes sont aujourd'hui quelque

einq à six millions errant par le monde

(p. 9). Le fait que 400.000 tziganes ont été

pendus, fusillés ou gazés dans les camps nazis, au même titre que les juifs, est prati-

quement passé inaperçu. Que Carmen Ama-ya, Django Reinhardt, les frères Bouglio-ne, Yoshka Nemeth ou Théo Médina aient, à des titres divers, enrichi, ne serait-ce que

ques données et réflexions élémentaires

De la danse

au travail des métaux

Roger MARIA

de thé, les idées et les nouvelles, les coutumes et les mœurs, les tziganes ont enrichi ainsi les arts de la musique, de la danse, du spectacle forain, de la divination, comme ils ont contribué à l'amélioration de certains artisanats, la forge et le travail des métaux, le commerce des chevaux, la fabrication des outils de première nécessité. » (p. 12.)

Dès son introduction, il fait état du racisme dont ils sont généralement l'objet :

« Quand ils ne sont pas ouvertement méprisés, les tziganes, ces hommes et ces femmes, bénéficient de ce racisme quotidien à petite dose, qui s'en prend un jour aux « rastaquouères » sud-américains, un autre jour aux « bicots » nord-africains. Les tzi-ganes sont alors, et presque exclusivement, tenus pour vagabonds, mendiants, voleurs et jeteurs de sorts. (p. 9.) De tout temps, les sédentaires ont considéré les nomades comme des gens dangereux, l'instabilité de ceux-ci pouvant menacer la stabilité de ceux-là. (p. 10.)

« Les autorités elles-mêmes ne parviennent pas à les considérer comme d'honnêtes citoyens. Elles leur interdisent de cam-per aux abords des villes, elles les soumettent à des contrôles policiers dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont vexatoires, elles les refoulent sans cesse d'un départe ment à l'autre. Et, en même temps (et c'est ce que le public sait le moins), les soumettent aux obligations fiscales et mili-taires. Considérés toute leur vie comme des parias, les tziganes n'en sont pas moins, à vingt ans, envoyés au combat. » (p. 10.)

Une longue marche à travers les siècles...

Ces utiles rappels étant faits, on peut s'interroger maintenant, avec Jean-Paul Clébert sur les origines des tziganes et gitans, dont il dit d'emblée que « les tziganologues s'accordent aujourd'hui à reconnaître pour très probable l'origine indienne »

Qu'ils aient vécu en Chaldée, en Egypte (d'où le nom de « Gypsies » en anglais et Egyptanos, contracté en Gitanos en Espagne), en Nubie ou en Tartarie, il fallait bien qu'ils vinssent d'une autre contrée. Or tout un ensemble d'indices convergents obligent à remonter, dans le temps et dans l'espa-ce, à l'Inde antique. Le type physique de beaucoup d'entre eux s'apparente manifestement à celui de certaines populations de l'Inde. Leur langue traditionnelle de base, le romani, qui comporte des mots empruntés à tous les pays où ils ont vécu présente un fond très significatif de termes proches du sanscrit et des dialectes du nord de

Plus de la moitié du vocabulaire fondamental se rattache aux langues parlées encore aujourd'hui dans le bassin indo-gangétique. Leurs danses conservent bien des souvenirs des danses sacrées de l'Inde védi-

Mais Jean-Paul Clébert met en lumière le rôle de la forge dans leurs caractéristiques les plus marquées, au moins pour les tribus les plus typiques :

« La plupart des légendes étudiées désignent les tziganes comme forgerons, travailleurs du fer, du bronze, de l'or et des métaux précieux (...) Les Sintés, venus des Indes en Chaldée, étaient habiles à ciselet (...) L'un des groupes principaux des tziganes européens se nomme les Kalderas, c'est-à-dire chaudronniers. » (pp. 28-29.)

Cette spécialisation — qui est le fait d'une caste bien déterminée dans l'Inde vivant sous les lois de Manou — permet de penser, selon plusieurs tziganologues — notamment Bataillard (1844) et Franz de Ville (1956) — qu'il « semble certain, comme l'écrit le second, que ce soient les tziganes qui aient fait connaître le bronze en Euro-pe. » (p. 30.) En effet, indique J.-P. Clébert, « selon une tradition des tziganes Kalderas, des groupes tziganes, forgerons chargés de l'entretien du matériel, suivaient les armées tartares dans leurs déplacements. »

Le mot « tzigane » provient peut-être de cette origine puisque « tchegan » en tartare signifie marteau.

Outre que les tribus tziganes spécialisées dans la forge observent des coutumes comparables à celles de leurs homologues de l'Inde du Nord, on peut aussi retenir com-me un fait probant que la déesse noire Kali, qui appartient au courant shivaïte de l'hindouisme de façon très vivante, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à nos jours, est encore adorée des tziganes contemporains.

Mais, dans l'état actuel de nos connais-

sances, on ne peut guère aller plus loin : « On en est réduit à suggérer que les tziganes formaient un conglomérat assez lâche de tribus nomades réparties au Nord de l'Inde, particulièrement dans le bassin de l'Indus. Quels étaient-ils ? D'où venaient-ils ? On ne le saura jamais ? » (p. 39.) Parmi les hypothèses n'en existe-t-il pas

deux qui présentent quelque intérêt ? (Jean-Paul Clébert n'en fait pas état dans son ouvrage): 1) les tziganes descendraient de tribus de hors-castes nomadisant dans l'Inde du Nord et que l'ostracisme très dur qui leur était imposé aurait conduites à la révolte, puis à la fuite devant la menace d'être exterminées, 2) tribus dravidiennes refoulées par les invasions aryennes, ils seraient partis vers l'ouest pour échapper à la domination des nouveaux maîtres de l'Inde du Nord, aux environs de 1500 avant

Toujours est-il que leur « diaspora », partie d'une région située entre le Pakistan actuel, du côté du Cachemire, et l'Inde du Nord-Ouest s'est effectuée, à travers les siècles, dans trois directions principales : 1) par l'Afghanistan, la Perse et l'Anatolie jusqu'en Europe balkanique et jusqu'en France ; 2) une partie des émigrants traversant la Géorgie et le Caucase pour se répandre en Russie ; 3) d'autres groupes descendant d'Anatolie jusqu'en Syrie et en Palestine pour, longeant la côte, aboutir provisoirement en Egypte. Une partie de cette émigration traversera toute l'Afrique du Nord pour franchir le détroit de Gibraltar et se fixer en Espagne (les gitans).

Certes, ces indications sont très schéma-

complexe, d'autant plus que, comme le note l'auteur, « chacun des groupes tziganes re-vendique l'authenticité tzigane et méprise un neu les autres ». (p. 43.)

Des mots venus du romani

Précisons qu'en France, leur apparition se situe au début du XVe siècle et, à Paris même, en 1427.

Jean-Paul Clébert retrace minutieusement les persécutions, répressions, expulsions, etc, dont ils sont l'objet dans presque toute l'Europe de l'ancien régime, particulièrement en France.

Nous ne pouvons que mentionner les chapitres où se trouvent étudiés les divers métiers auxquels s'adonnent traditionnellement tziganes et gitans, comment sont organisées les tribus, ce qu'est leur loi intérieure, quelles sont leurs croyances religieuses, leurs façons de se soigner, à quoi correspondent leurs dons divinatoires, leur attitude devant l'amour, le mariage, la sexualité, etc, ce qu'il faut savoir de leurs vêtements et parures, de leurs moyens de transport, de leur logement, de leur nourriture, de leur conception de l'hygiène, etc. et aussi ce que signifient leurs rites funeraires.

Un point encore nous parait intéressant a relever

Sait-on que nous devons aux gitans plusieurs mots du parler populaire ; ainsi berge (année), surin (couteau), rupin (riche), costaud, trac, etc., qui dérivent du romani.

En France, nous avons une tâche particulière, en tant que mouvement antiraciste, à l'égard des tziganes et gitans. Ils formulent des revendications précises et neus avons déjà eu l'occasion d'exposer dans quelles conditions, pour l'essentiel, nou; les appuyons (2). Nous n'y revenous pas dans cet article. Notre dernière Journée nationale a contribué à amplifier le courant de sympathie dont doivent béné-ficier ces parias de notre temps. Encore faut-il que leur situation et leurs problè mes soient mieux connus de l'opinion publique de façon à préparer le terrain aux progrès possibles.

(1) Jean-Paul Clébert : « Les Tziganes », Michaud éditeur, Paris. 296 pages. Ouvrage illustré de 64 héliogravures, 18 dessins et 2 cartes

(2) Voir « Droit et Liberté » nº 231 (avril

Le cliché du haut de la page reproduit un dessin de Jacques Callot (1591-1635) : « les Bohémiens en voyage ».

« Six millions de crimes »

la justice humaine et désirent la voir victorieuse, se dressent unanimes contre la prescription des crimes nazis projetée par le gouvernement de Bonn, en ces jours. il est bon, il est utile de lire l'ouvrage de Florimond Bonte intitulé : « Six millions de crimes » et paru aux Editions Sociales. Certes, il est vrai que le sujet n'est pas neuf Beaucoup d'encre a coulé sur ce thème et il existe une multitude d'ouvrages littéraires. tel que « le Vicaire » par exemple, d'ouvrages de documentation historique, articles de presse, tous inspirés par l'horreur des faits qui se sont passés sous le règne de la barbarie hitlérienne. L'apport du livre de F. Bonte est pourtant d'une valeur toute particulière, surtout au moment où les criminels de guerre qui ont jusqu'à présent réussi à échapper aux poursuites, pourraient, grâce à la prescription, bénéficier de l'impunité et recouvrer la liberté de réaliser dans l'avenir leurs funestes désirs.

Florimond Bonte s'est attaché à une recherche des documents dont il indique scrupuleusement la source, la date, la référence et dont il reproduit fidèlement le texte en entier ou en extraits. Dans maintes pages, les statistiques, les chiffres abondent.

Il s'en dégage non seulement une image historique tres complète mais aussi, synthe tiquement, une analyse du jeu des responsabilités et des culpabilités dans la mesure où elles devraient être endossées par divers protagonistes du régime hitlérien. L'auteur fait nettement ressortir la différence entre la faute du « lampiste » et celle du promoteur, toutes les deux étant incontestables.

Il démontre avec preuves à l'appui dans quelle faible mesure les fauteurs des crimes contre l'humanité ont expié même lorsque tout l'appareil judiciaire de la République Fédérale Allemande fut mis en marche.

Si la précision de l'analyse, la solidité de la documentation historique peuvent servir d'arme à tous ceux qui entreprennent l'action contre la prescription des crimes nazis, l'ouvrage de F. Bonte est une arme implacable.

Cela n'est pas d'ailleurs son seul mérite. Je dirais que dans chaque page de ce livre, c'est le cœur de l'auteur qui a parlé, le cœur d'un homme épris de justice et qui souffre pour les millions d'innocentes victimes.

F. Bonte a assisté au procès de Globke et est revenu « avec des sentiments d'épouvantable horreur, avec des réserves inépuisables de colère et d'indignation »... Oui, un livre d'actualité.

Brigitte BLOND.



CRIMES IMPRESCRIPTIBLES

VON HASE, secrétaire d'Etat à l'Information de la République Fédérale Allemande vient de confirmer que le Chancelier Erhard se proposait de demander au Bundestag, soit de porter de 20 à 30 ans le délai de la prescription pénale pour tous les crimes, soit de proroger de 10 ans celui de la prescription qui serait applicable aux seuls crimes contre l'humanité.

Cette dernière solution rejoint celle adoptée en Belgique.

Nul doute qu'elle se soit due à Bonn, en dépit de l'opiniâtre résistance de M. Bucher, ministre de la Justice, aux protestations qui se sont élevées de partout dans le monde, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, contre l'impunité scandaleuse dont jouiraient tant de bourreaux nazis si le 8 mai 1965, leurs forfaits étaient en Allemagne couverts par la prescription.

Juridiquement cependant, comme l'a reconnu le Parlement français dans un vote d'unanimité, les crimes contre l'humanité doivent être tenus pour TOTALEMENT IM-PRESCRITIBLES.

Cette regle se justifie par des motifs qui devraient s'imposer à tous les pays civi-

раг



Max

lisés, peut-être même avant tous les autres et dans son propre intérêt, au pays qui sous l'infernale emprise de l'hitlérisme, a conçu et organisé les camps de la

Les crimes nazis relèvent, en effet du droit international parce que ceux qui ont anéanti des millions de victimes, pour des raisons tenant à leur race, à leur religion ou à leurs options politiques, ont en réalité défié moins le code pénal de l'Etat qui les avait asservis à ses fins monstrueuses que l'humanité tout entière.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée en décembre 1948 par les Nations Unies, affirme notamment pour chaque individu le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Elle prohibe la torture ainsi que les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le but poursuivi n'a pas été de réitérer les interdictions que formulaient déjà toutes les législations du monde.

Les Nations Unies ont entendu qu'au dessus des lois de droit interne, il soit solennellement et universellement recon-nu que c'est la méconnaissance ou le mé-pris de ces droits, dont jouissent tous les hommes indépendamment de toute distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, de naissance ou de fortune, qui dans un passé récent a, malheureusement « conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité »

Et cela de façon à prévenir le retour de pareilles horreurs et préparer l'avénement d'un monde, où les êtres humains seront « libres de parler et de croire » et « libérés de la terreur »

Ce qui signifie que par la nature même des choses, le temps qui s'écoule ne peut altérer de pareils droits.

Ils existent dans la perennité. Ils sont internationalement imprescrip-

tibles

Comment ne pas se rendre compte qu'ils cesseraient de l'être, si ceux qui ont sauvagement brûlé, fusillé ou martyrisé tant des nôtres, par une sorte de sadisme raisonné au service d'une entreprise de brigandage qui a bafoué toutes les valeurs spirituelles qui rendent la vie digne d'être vécue, pouvaient trouver un refuge dans la prescription pénale édictée dans les textes de procédure particuliers à chaque pays ?

Il y a beaucoup d'autres raisons de re-connaître L'IMPRESCRIPTIBILITE DE NATU-RE des crimes contre l'humanité.

Celle-là est peut-être, sur le plan des principes, la plus importante, en tous cas la plus lourde de signification.

Il n'en est pas seulement de la sorte parce que le droit international, dont les lents progrès sont hélas pour une large part, dus aux deux guerres mondiales de 1914 et de 1939, exige que les criminels nazis ne puissent jamais échapper à une juste répression.

La gravité du problème tient aussi à ce que dans le monde de violence où nous vivons encore, il importe que ceux qui dans l'avenir pourraient être tentés de recourir une fois encore aux méthodes d'in-humaine sauvagerie qui ont failli triompher de notre civilisation, sachent bien que TOUJOURS ET PARTOUT, sans aucune limitation dans le temps ou dans l'espace, ils seraient tenus pour de monstrueux

coupables, ennemis du genre humain. Puisse l'Allemagne le comprendre et fi-nir par se rallier à la seule conception qui, en ce domaine, réponde au besoin de justice lentement mais sûrement élaboré par le droit des gens, dans l'intérêt commun de tous les Etats et de tous les

Ni prescription ni oubli...

TOUS

DIMANCHE 28 FÉVRIER à Il heures

au Mémorial du Martyr Juif et à la Crypte des Déportés

(MÉTRO : Hôtel de Ville, Saint-Paul, Pont Marie)

L faut que, le dimanche 28 février, à 11 heures, nous soyons des milliers et des milliers à défiler du Mémorial du Martyr Juif, rue Geoffroy-l'Asnier, à la Crypte des Déportés, dans l'île de la Cité. Il le faut pour que s'affirme avec toute la puissance nécessaire l'opposition résolue de Paris à cette prescription dont les autorités ouest-allemandes voudraient faire bénéficier les criminels nazis. Il faut qu'on sache que nous n'oublions pas...

Le Conseil Représentatif des Israélites de France (C.R.I.F.) ayant pris l'initiative de cette solennelle manifestation silencieuse, le M.R.A.P. s'y est immédiatement associé et fera tout son possible pour contribuer à son succès. De même, divers groupements de déportés, de résistants, des organisations juives de toutes tendances font connaître leur adhésion sans réserve.

POUR UNE COMMISSION DE COORDINATION

Après l'assemblée organisée par le M.R.A.P., le 13 janvier à l'Hôtel Moderne, des personnalités représentatives de tous les

courants de la Résistance et de la Déportation ont décidé d'œuvrer à conjuguer les efforts de tous ceux qui, en France, luttent contre la prescription. Au cours d'une rencontre, le 5 février, sous la pré-sidence de M. le Bâtonnier Arrighi, des dispositions ont été prises pour la création d'une Commission de coordination contre la prescription des crimes nazis. L'une des premières décisions prises a été celle d'appuyer la manifestation du 28

Il ne fait pas de doute que cette action commune porte en elle la garantie d'une efficacité renforcée.

L'ACTION DU M.R.A.P.

Comme il avait été convenu à l'assemblée du 13 janvier, la résolution adoptée souhaitant que « les voix les plus autorisées de notre pays expriment au gouvernement de Bonn les appréhensions légitimes de l'opinion francier, p. 2 été some times de l'opinion française », a été com-muniquée par le M.R.A.P. au Président de la République. Elle lui est parvenue le jour même où commençaient à Rambouillet, ses entretiens avec le Chancelier Ehrard.

D'autre part, le M.R.A.P. s'est adresse aux présidents des trois groupes parle-mentaires du Bundestag, qui doit aborder le 1er mars, le débat sur la prescription.

Plusieurs comités locaux de notre Mouvement ont organisé ou préparent, avec diverses associations, des meetings et manifestations contre la prescription. On lira page 9, entre autres, les réalisations du comité de Lille.

COLLOQUE FRANCO-ALLEMAND A STRASBOURG

Un colloque de juristes France-République Fédérale Allemande aura lieu les 27 et 28 février, à la Faculté de Droit de Strasbourg. L'un des deux points de l'ordre du jour est le problème de la prescription des criptes postre l'interest de l' tion des crimes contre l'humanité,

Cette initiative est patronnée pour la France par MM. C.-A. Colliard, professeur à la Faculté de Droit de Paris ; Grisoli, avocat au Barreau de Marseille ; Jean Kahn, maître de requêtes au Conseil d'Etat ; Laroque, conseiller à la Cour d'Appel de Paris; Lavigne, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg; Jean Mazard, conseiller à la Cour de Cassation; Maurice Rolland, conseiller à la Cour de Cassation ; les bâtonniers Schreckenberg (Strasbourg) et René-William Thorp (Pa-

Plusieurs membres de la Commission juridique du M.R.A.P. participeront à ce colloque.

EN BELGIQUE

Le M.R.A.P. de Belgique, dont l'activité ne cesse de se développer, a pris, concernant la prescription une double initiative d'une grande portée

— l'élaboration d'un document appro-fondi sur le problème de la prescription, qui a été remis à l'ambassade à Bruxelles de la République Fédérale Allemande la création d'un Comité de liaison

qui groupe de nombreuses associations. Ce Comité a prévu une conférence de presse le 25 février et un grand meeting le

AUSCHWITZ

Le martyre des enfants

E procès des vingt SS, appartenant au personnel et à la garde du camp d'Auschwitz se déroule à Francfort depuis un an déjà... De nombreux témoins y ont évoqué en particulier, le martyre sans nom des enfants.

Stanislaw Glowa, un homme âgé de 65 ans, un Polonais, décrit les forfaits de l'inculpé Klehr, un infirmier, qui au lieu d'aider les malheureux malades, les supprimait au moyen des piqures de phénol dans le cœur. Ce phénol lui était livré dans des flacons, par un autre inculpé, le pharmacien en chef du camp, le Dr Capesius, qui avait aussi sous son controle boîtes du gaz Zyklon B, entreposées au vieux crématoire et dans un ex-théâtre. Le témoin jure donc avoir vu l'infirmier tuer 700 détenus malades adultes et un groupe de 120 enfants et adolescents, âgés de 8 à 16 ans. « C'est par étapes qu'on les supprima, raconte Glowa. Le premier jour, 80. Au début, ils étaient tout à fait dans l'ignorance de leur sort et ils n'avaient posé aucune question sur ce qui les attendait. Ils le surent lorsque les premiers d'entre eux qui reçurent les piqures mortelles, se mirent à crier épouvantablement... » Le témoin dit encore, qu'un jour il a vu le même Klehr portant quelque chose enveloppé dans du coton. « Il jeta le paquet dans le radiateur du chauffage central. » Quand l'infirmier s'éloigna, Glowa osa alors entr'ouvrir le couvercle du radiateur et, à son horreur, vit les restes d'un nouveau-né consumé par les flammes. Deux ou trois fois il a vu l'inculpé faire la même

Le témoin Simon Gotland de Paris, qui a déposé devant le tribunal, le 27 juillet, a fait un autre récit, aussi terrible! Un jour, assigné à travailler sur la rampe à l'arrivée des trains des déportés, il découvrit dans le fond d'un wagon, une femme prise des douleurs de l'enfantement. La femme accoucha; le témoin l'aida à envelopper le petit être, et le déposa près de

la mère. Il alla ensuite chercher quelque chose pour restaurer la malheureuse. L'inculpé Baretzki surprit l'accouchée, saisit le bébé, et d'un coup de pied le précipita du wagon à une distance de 15 à 20 mè-tres. Le S.S. se mit alors à asséner de tels coups à la déportée, qu'elle ne tarda pas à expirer. Baretzki affirme maintenant n'avoir assité à cette scène que de loin.

Dov Kulka, vient de Jérusalem pour témòigner au procès. Il connaît la tragédie des enfants, car lui-même fut déporte à l'âge de 10 ans. Il a 31 ans maintenant. Mais tout s'imprima dans son cerveau à jamais. De Prague, lui, sa mère et toute

Myriam NOVITCH

sa famille sont envoyés dans le ghetto de Therezin. Puis, le 9 septembre 1943, 5.000 détenus sont envoyés à Auschwitz.

A l'arrivée à la rampe d'Auschwitz, les sélections habituelles n'eurent pas lieu. Les 5.000 malheureux furent envoyés à Birkenau, où l'on créa le « Camp des Familles ». Le S.S. Schwartzhuber en devint le com-mandant. Il permit l'organisation d'un « bloc » d'enfants dans le camp, et des instituteurs juifs purent y faire les cours les plus divers. On ne savait pas alors que l'instauration de ce camp était seulement une tactique dans l'œuvre d'extermination. En laissant ces déportés en vie, en les encourageant ou en les obligeant à écrire aux internés à Thérezin, « qu'ils allaient bien », il était plus facile d'attirer les autres vic-

times et de les supprimer sans résistance. « Notre bloc », raconte Kulka, « était devenu un centre de vie spirituelle, et même les plus primitifs des S.S. en jurent impressionnés! On faisait des représentations, de la musique. Le Dr Mengele, accompagné d'un autre médecin, venait voir les enjants. ». Le témoin reconnaîtra en-

suite ce second médecin, l'inculpé Franz Lucas, qui se présente comme l'ange gardien des internés, alors qu'il prenait part, lui aussi, aux sélections sur la rampe! « Ces mêmes S.S., qui venaient admirer les enfants », dit le témoin, « les assassinèrent sans sourciller, après un séjour de six mois dans le camp ».

Le jour du meurtre collectif, l'enfant Kulka se trouvait dans la baraque des malades. Pour mieux tromper les déportés, les S.S. avaient déclaré que « les malades resteraient là où ils étaient ». « Mais le soir de la sélection, raconte le témoin, on l'avait tout de même pris avec d'autres malades pour les conduire au bloc d'enfants, d'où il assista aux scènes d'horreur. Tard dans la nuit, les camions arrivèrent près des portes des baraques, d'où les S.S. chassaient les gens terrorisés. Près d'une baraque un homme, nommé Bondy, cria aux déportés : « Ne montez pas dans les camions », alors l'inculpé Bednarek se jeta contre Bondy et lui asséna de tels coups qu'il en mourut.

L'enfant a vu aussi l'officier S.S. Baretzki, aider à charger les camions. Des baraques montaient des chants hébreus et tchèques; les S.S., toujours pour tromper ceux qui restaient, ne dirigèrent pas les camions dans la direction des crématoires. mais vers la gare. Peu après l'on sut que

3.700 hommes et femmes avaient été tués. Le témoin raconte comment les S.S. forcèrent les victimes, avant leur mort, à écrire des cartes aux internés du ghetto de Therezin, donnant de « bonnes nouvelles ». Il montre une telle carte, trouvée après la guerre. Un père y écrivait qu'on allait rendre visite à « Strasnice » ! Stransnice est le nom du cimetière

des Juifs de Prague... Les inculpés du procès de Francfort, agés maintenant de 40 à 70 ans, sont presque tous des pères de famille. Mais le martyre des enfants juifs, tziganes, polonais, du camp d'Auschwitz, ne parait pas troubler leur conscience.

ERMANN KRUMEY, qui, par ses fonctions de collaborateur d'Eichmann à Budapest, s'était rendu coupable de complicité dans le massacre d'au moins 300,000 juifs hongrois et pour ce fait avait été condamné à 5 ans de prison le 3 février dernier par la Cour d'Assises de Francfort (R.F.A.), a été remis en liberté quelques jours après. Son co-inculpé, Otto Hunsche, avait été purement et simplement acquit-

Krumey, ancien lieutenant-colonel SS, participalt activement à « la solution finale du problème juif » et Hunsche, ex-capitaine SS, fut le principal conseiller juridique dans les opérations de déportation des juifs hongrois, dirigés vers les camps d'extermination nazis, en mai

Dans son réquisitoire final, au terme d'un procès très agité, et qui durait depuis neuf mois, le Procureur général Karl Wagner a déclaré que l'audition des témoins a prouvé, que durant cette brève période, fu rent déportés à Auschwitz 437.402 juifs hongrois, hommes, femmes et enfants. Moins de 10 % de ces déportés ont réussi à échapper aux chambres à gaz et aux fours crema-

« Les deux accusés, a dit le Procureur Général qui réclamait la peine de travaux forcés à perpétuité, ont coopéré à ces massacres en donnant des ordres de leurs bu-

On vient de découvrir que le Procureur général Erwin Schuele, chef de l'Office Central de Ludwigsbourg. chargé des recherches sur les crimes hitlériens, était... un ancien membre du parti nazi. Il serait intéressant de connaître le passé des juges de la cour d'assises de Franc-fort



fin

à l'agitation néo-nazie "

'ARRESTATION à Calais, le 14 janvier, de sept jeunes gens coupables d'activités néo-nazies présente deux aspects apparamment contradictoires.

Elle confirme, d'une part, s'il en était besoin, que l'on doit prendre au sérieux les groupes racistes existant en France - qu'ils affirment ou non leur inspiration hit-

Mais, d'autre part, les conditions dans lesquelles on informe le public risquent de masquer le danger véritable, dans la mesure où l'on éclaire essentiellement le côté « folklorique » de ces groupes.

La publicité douteuse poursuivie autour de Françoise Dior, l'épouse hystérique du « führer » anglais Colin Jordan, aboutit à de semblables résultats.

« IL FAUT EXTERMINER TOUS LES JUIFS »...

C'est vrai : il y a quelque chose de puéril dans le comportemen de ces « nationaux-socialistes », qui montrent un goût immodéré pour l'uniforme, qui collectionnent les drapeaux à croix gammées. tampons, les médailles, les photos de Hitler et d'Eichmann. Mais on ne saurait pour autant hausser les épaules devant ce fétichisme de maniaques. Souvenons-nous des mascarades nazies, du rôle que touent les emblêmes, les gestes stéréotypés, les bottes, les brassards, les chemises noires ou branes, dans une entreprise qui tend à militariser l'individu, à lui inculquer le goût de la violence et de l'obéissance passive. Le culte des plus grands criminels de l'histoire, quand bien même il prendrait des formes stupides, ne saurait prêter à sourire...

Interrogée par un journal parisien, la mère de l'un des jeunes calaisiens arrêtés a déclaré :

a Je ne voulais pas croire que c'était grave et mon mari non plus. Pourtant, Jean-Michel avait vraiment changé. Il avait pris des allures arrogantes et il était devenu dur.

a Un jour, je me rappelle, je lui ai montré dans une revue, la photo du squelette d'un enfant qui avait été enterré vif dans un camp de concentration. Je lui ai dit : a Regarde ce qu'ils faisaient, les nazis, pendant la guerre. Est-ce que tu ne trouves pas cela hor-rible ? » Alors, il m'a répondu : « Non, parce que c'était un enfant juit ». J'ai dit : « Mais enfin, juit ou pas, on n'a pas le droit de tuer n. - a Il faut exterminer tous les juifs n, c'est tout ce qu'il a trouvé à répondre, et il n'a même pas frémi devant cette photo »...

UN MOIS PLUS TARD

Ce n'étaient pas de simples jeux d'adolescents déséquilibrés. La cachette des jeunes nazis recélait aussi un revolver et des cartouches, et même des explosifs, dont ils avalent fait l'essai dans des terrains vagues autour de la ville. Ils possédaient des listes de juifs. et trois jours après leur arrestation, des croix gammées étalent peintes par des complices sur de nombreux magasins, ainsi que, d'ailleurs, sur le mur de la gendarmerie. Précisons enfin que des groupes identiques auraient été repérés à Béthune et à Lille, afficomme celui de Calais au « Parti Prolétarien National-Socia-

On comprend, dans ces conditions, l'émotion des juifs du Nord et du Pas-de-Calais, et l'exigence formulée que des mesures énergiques soient prises pour mettre hors d'état de nuire les agitateurs racistes. Or, où en sommes-nous, un mois plus tard ?

> La presse a annonce la découverte de 15 nouveaux suspects... qui n'ont pas été inquiétés. « Les enquêteurs font le silence le plus total sur les résultats de leurs investigations ». Fait étonnant : on affirme que les policiers recherchent vainement le « chef suprème » du P.P.N.S., Jean-Claude Monet, alors que celui-ci peut donner sans encombre une interview à un journaliste, que « Paris-Presse » reproduit à grand fracas dans son numéro

« Je suis national-socialiste, antisémiste et raciste » déclare tout de go Jean-Claude Monet. Il contrôle, indique-t-il, « une ouinzaine de groupes en province », mais se désolidarise, bien entendu, de celui de Calais. Il précise qu'il écrit un nouveau « Mein Kampf », où il « reprend tous les grands thèmes du nazisme et du racisme », en particulier « l'idée de la suprématie de la race nordique, non seulement sur les nègres et les juifs, mais aussi sur les aryens inférieurs : les méditerra-

Ainsi les activités du groupe de Calais auront eu au moins un résultat tangible : la publication d'une bonne demi-page de prose nazie dans un quotidien parisien ribune de choix pour le P.P.N.S., dont l'organe, « Le Vicking », n'atteint qu'un nombre fort limité de lecteurs. Ainsi se poursuivent impunément, à travers la France, les menées d'un groupe hitlérien, dont nous avons dénoncé la dangereuse insolence, il y a un an déjà...

OU INTERVIENT LINCOLN ROCKWELL

Au mois d'août dernier, une autre affaire a défrayé la chronique. L'enquête sur un attentat à la bombe, commis à Metz, contre un café fréquenté par les Algériens, permit de mettre en lumière un autre réseau néo-nazi. Ses responsables furent arrêtés notamment à Lyon, Reims, Le Puy, Marseille, Clermont-Ferrand, La filière aboutissait également à Paris, au « Groupe Occident », dont l'action la plus spectaculaire fut, en juin, un raid contre le cinéma « Le Savoie », où se déroulait le gala « Chansons pour la

Là encore, la police fit une moisson de brassards à croix gammées, de photos, de drapeaux, mais aussi de tracts racistes, de poignards et d'explosifs

A la tête de l'organisation, se trouvait un fasciste notoire, Yves Jeanne, 43 ans, ancien Waffen S.S., qui vécut un certain temps en Algérie, lorsque sévissait l'O.A.S. Ses activités actuelles se rattachent, a-t-on appris, à l'Union Mondiale des Nationaux-Socialistes (W.U.N.S.) dirigé par le nazi américain Lincoln Rockwell. Celui-ci, précisons-le,

a délégué ses pouvoirs à l'Anglais Colin Jordan, pour mettre sur pied une Fédé ration Ouest-Européenne, où certaines liaisons sont assurées, semble-t-il, par Fran-

DES SECTIONS D'ASSAUT...

Dans une circulaire d'octobre dernier fac-similé ci-dessous) Lincoln Rockwel

Lorsqu'il est question de l'internation nale neo-nazie, beaucoup de Français ont tendance à croire qu'il s'agit d'une conspiration horrible et mystérieuse, mais lointaine, et qui ne les concerne pas directetaine, qui ne les concerne pas directement.

UN VIEUX & NOUVEL ORDRE »

LES NEO-NAZIS EN FRANCE

WORLD UNION OF NATIONAL SOCIALISTS Dear Friends Enclosed is a copy of the National Socialist World View and the Cotswold Agreements, plus a selection of our literature, as you requested -- or as requested for you by a friend, The WORLD UNION OF NATIONAL SOCIALISTS is the only National Socialist organization today functioning on a world-wide basis. Our affiliates and members around the globe are part of the mighty, unconquerable movement which is releatlessly continuing the heroic, earth-shaking struggle begun by our Fuehrer. Adolf Hitler. The purpose of the WORLD UNION OF NATIONAL SOCIALISTS is to provide a disciplined, combat-efficient, international political apparatus
that will: (A) utterly destroy the international Jewish-Communist and Jewish-Plutocrat apparatus of treason and subversion; (B) find and Jewish-Pistocrat apparatus of treason and subversion; (B) find and accomplish on a world-wide scale a final settlement of the Jewish Question; (C) protect and promote the Aryan Race and Western culture throughout the world; (D) Work toward the unity of all White people in a National Socialist World Order; (E) protect private property and free enterprise from Communist class-war; and (P) work toward justice and dignity for each racial group on the basis of total geographical separation, with reasonable racial group on the basis of total geographical separation, with reasonable portions of the earth's surface reserved for the exclusive use of each We are now building the only Third Force that can successfully oppose the combined forces of Jewish-Communism and Jewish-Finance. We are organizing and training the flighting: Stormtroops who will one day cave the White Race from Jewish-Bolshevik terrorists and race-nixers. As the Communists and Zionists wage war against the White Race and Western AFFILIATES * ARGENTINA * AUSTRALIA * AUSTRIA * BELGIUM * CANADA * CHILE * DENMARK * FRANCE GERMANY * GREAT BRITAIN * HOLLAND * IGELAND * HELAND * ITALY * JAPAN * HEXICO * NEW ZEALAND

Quand le « Führer » du parti nazi taméricain écrit à ses fidèles en France.

En France aussi, l'internationale néo-

nazie s'organise et s'implante. Et c'est

chez nous, en premier lieu, que nous de-

Depuis un certain temps, les groupes

racistes de France multiplient systémati-

quement les contacts avec ceux, souvent

plus puissants, qui se développent aux

Etats-Unis, en République Fédérale Alle-

mande, en Amérique latine, en Afrique du

Sud. A travers l'Europe, se tisse une si-

nistre toile d'araignée qui s'étend de la

Suède au Portugal, de la Belgique à l'Es-

Le « Parti Prolétarien National-Socia-

liste », lui aussi, s'efforce d'obtenir un

soutien de l'étranger. Dans son interview

à « Paris-Presse », Jean-Claude Monet se

vante d'être en relation avec le National

States Rights Party, organisation améri-

caine dirigée par Ned Dupes, étroitement

Dans certains kiosques parisiens on

trouve une feuille intitulée « L'Europe

Réelle », organe d'une autre fraction

vel Ordre Europeen ». Le racisme, l'anti-

sémitisme s'étalent grossièrement à cha-

que page, dans chaque article de cet in-

fâme torchon, dont les héros sont le

chef de la « Milice » vichyste. Joseph

Darnand, et le chef des « rexistes » belges,

Léon Degrelle, qui vit actuellement en

Espagne. Ce sont les hommes du « Nouvel

Ordre Européen » qui ont manifesté

bruvamment à la Chambre belge lors du

débat de novembre dernier sur la pres-

Le « Nouvel Ordre Européen », implante

surtout en Belgique et en Suisse a aussi

un responsable à Paris, André Robellet.

dont on aimerait mieux connaître les acti-

« Confédération des Eludiants Nationalis-

tes Européens », et le centre d'édition

de plusieurs journaux racistes : « Révo-

lution Européenne », « Jeune Europe »,

« Europa Front », « Europe Magazine ».

une prolifération de groupuscules racistes,

Parmi les lycéens et étudiants s'agitent

la « Fédération des Etudiants Nationa-

listes », dont les tracts et les journaux

et à diverses tentatives d'unification.

Bruxelles également est le siège de la

cription des crimes nazis.

REGROUPEMENTS

pagne, de l'Angleterre à l'Italie.

liée au Ku Klux Klan.

vons la démasquer, la pourchasser.

faisait connaître à ses fidèles de France l'adresse de la personne qui le représente à Paris, avec laquelle il les invitait à prendre contact. Il précisalt, à cette occasion, les objectifs de la W.U.N.S.

Le but de l'Union Mondiale des Nationaux-Socialistes est de former une armature politique internationale disciplinée, combative en vue de : (A) anéantic définitivement l'entreprise internationale de trabison et de subversion judéo-communiste et judéo-ploutocrate ; (B) trouver et réaliser à l'échelle mondiale une solution finale de la question juive ; (C) protéger et promouvoir la race aryenne et la culture occidentale à travers le monde ; (D) œuvrer à l'unité de tous les peuples blancs dans un ordre mondial national-socialiste ; (E) protéger la propriété privée et la libre entreprise contre la guerre des classes communistes : et (F) œuvrer à la justice et à la dignité pour chaque groupe racial, sur la base d'une totale séparation géographique, avec une portion raisonnable de la surface de la terre attribuée pour l'usage exclusif de chaque race.

Ce même document précise que la W.U.N.S. entend a organiser et entrainer des Sections d'Assaut (fighting Stormtroops) qui sauveront un jour la race blanche des terroristes judéo-bolcheviks et des partisans du métissage racial ».

« Nous ne souhattons pas, ajoute-t-il, une large organisation, mais plutôt une force d'élite mondiale, dure et disciplinée, qui pourra mettre fin à la désunion de la race aryenne blanche, et assurer aux masses blanches la domination du monde »...

Inutile de souligner qu'à plusieurs reprises, la lettre se réfère à « noire Fuch-rer Adolf Hitler » : chacun aura, d'emblée, reconnu le style.

Ce out doit surtout retenir notre attention, c'est que le Parti Nazi Américain, animé par Rockwell, dont la presse relate de temps en temps les manifestations légales aux Etats-Unis a pu établir des liaisons dans divers pays (la circulaire en cite 17), dont le nôtre. On aimerait connaître quelles sultes les autorités françaises entendent donner aux arrestations effectuées en août dernier. Tout ce que l'on sait pour le moment, c'est qu'au bout de quelques jours, tous les completeurs découverts ont été remis en liberté...

certain Georges Vabre, lié au P.P.N.S. la « Jeunesse Nationale Socialiste », les jeunes de la « Restauration Nationale ». la a Fédération des Etudiants Rapatriés », etc... La plupart de ces organisations plus ou moins structurées collaborent au sein de l' « Association pour le soutien de la Candidature d'opposition nationale », autrement dit le « Comité Tixier-Vignancour », animé par l'ex-député Jean-Marie

s'efforcent quotidiennement d'exciter à la

haine ; le « Front Universitaire Euro-

néen ». la « Fédération Générale des

Etudiants Européens », les « Etudiants

Nationaux Socialistes » ; que dirige un

Les désaccords entre Tixier-Vignancour et Poujade, les luttes d'influence entre dirigeants fascistes dont chacun rève d'être « führer » n'empêchent pas leur rencontre et leur action commune dans maints organismes, tels que le « Comité de Liaison de l'Opposition nationale », les « Amis d'Edouard Drumont », l' « Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain », le « Cercle pour la Défense de la Culture Française et des Principes Nationalistes v. le « Secours Populaire par l'Entralde et la Solidarité » (qui s'occupe des emprisonnés O.A.S.), a Union des Intellectuels Indépen-

Cette dernière association organisait, le 18 décembre, à l'Hôtel Lutetia, une vente de livres où se retrouvaient, en tre autres, Maurice Bardeche, Henry Cos ton, Benois-Méchin, Saint-Paulien, Paul Rassinjer.

De plus en plus, les journaux spécialisés dans les excitations à la haine raciste s'efforcent, par delà les divergences et les ambitions de resserrer les liens entre les divers groupes, dont ils font connaître les communiqués et les manifestations. De même, ils servent de plus en plus d'organes de liaison sur le plan international. Il convient de souligner le rôle actif joué à cet égard par « Rivarol n. a Délense de l'Occident n (de Bardeche), « Lectures Françaises » (de Coston), et surtout « Europe Action », dont le rédacteur en chef n'est autre que Dominique Venner, l'un des principaux dirigeants du mouvement « Jeune Nation », bien connu pour ses menées racistes et antisémistes au temps de la guerre d'Algérie.

A la librairie ouverte par « Europe Action », sont diffusés les journaux néonazis de Suède, de République Fédérale Allemande, d'Italie, de Grande-Bretague, ainsi que les publications de la Phalange expagnole et la revue « Découvertes », éditée en français su Portugal. Et « Europe Action » publie régulièrement des correspondances provenant de ces différents pays, et de l'Amérique latine.

PEUR, HAINE, VIOLENCE

Mais plus encore peut-être que par les liens matériels qui tendent à favoriser

eux-mêmes, comme des harbares inantes a toute civilisation

saires » dans les pays blancs contre les France) et aussi contre les juifs qui doivent être éliminés de toutes les fonctions

■ éloge plus ou moins ouvert du nazisme, ou, pour les plus prudents, efforts pour minimiser les crimes nazis et jus tiffer la prescription ;

m nécessité d'un régime « fort », qui assureratt la domination de la race blanche, en éliminant les « intellectuels » et tous les « traitres » qui croient au progrès humain, en préparant la reconquête

Soulignous enfin que, chez leurs fidèles,

Et tous, en France notamment, pu blient journaux et tracts, organisent réuraciste. Il suffit, pour s'en convaincre de faire un bref bilan de ces dernières se-

slogans antisémites peints sur la syna-

A Calais, croix gammées sur des magasins juifs.

A Thionville (Moselle), dans la nuit du 31 décembre au 1et janvier, tentative d'incendie de la synagogue. Dans une déclaration indignée, la communauté juive a réclame avec force une recherche et un châtiment implacable des vandales a.

Dans les lycées, la diffusion de tracts racistes se poursuit. On nous signale en particulier celui de la « Fédération générale des Etudiants Européens », distribué à la porte du Lycée Marcelin-Berthelot, à Saint-Maur, et où l'on peut lire cette profession de foi : « ... Nous reje-

On pourrait en quelques phrases, les résumer ainsi

mepris des peuples de couleur, présentés comme incapables de se gouverner

defense des blancs, des aryens contre la « menace » noire ou jaune qui résulterait de la décolonisation (d'où le soutien aux deux derniers bastions de la domination blanche sur le continent noir le Portugal et l'Afrique du Sud) ;

mesures de discriminations « nécesa allogênes » (Algériens et noirs en

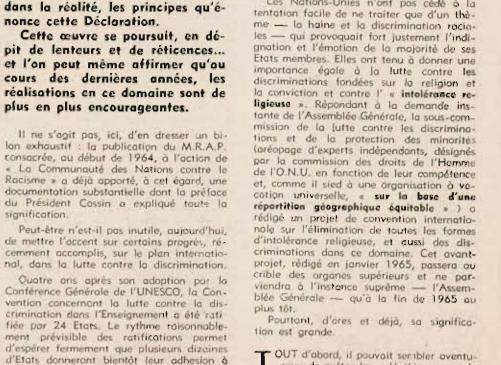
la totalité des groupes néo-nazis, à partir de ces thèmes, font appel à trois ressorts essentiels : la peur, la haine, la violence

UN BILAN INQUIETANT

nions et manifestations, sans être véritablement inquiétés... Il n'est pas étonnant dans ces conditions, que nous constations une évidente recrudescence de l'agitation

A Neuilly (Seine), croix gammees et

A Paris, un groupe de militants de l'Union des Etudiants Juifs, qui collaient des affiches pour un bal, sont insultés lt agressés par des racistes munis de matraques, qui les suivalent dans deux voitures. (Les numéros de ces voitures ont été relevés et communiqués à la police).



Nouveaux progrès dans

mission des Droits de l'Homme o interpré-

té, sous la forme d'une convention, les

principes énoncés dans cette Déclaration.

La crise actuelle des Nations-Unies a

empêché l'Assemblée Générale d'approuver

Les Nations-Unies n'ont pos cédé à la

ce texte lors de sa session dernière

l'action des Nations-Unies

contre les discriminations

pour la tolérance

EPUIS la proclamation, en 1948, de la Déclaration

Notions-Unies et les institutions

spécialisées qui en dépendent ten-

tent de traduire, dans le drait et

nonce cette Déclaration.

plus en plus encourageantes.

cet instrument international. La Convention

concernant les discriminations dans l'em

plai et dans la profession, adoptée en 1958

par l'Organisation Internationale du Tra-

voil, a recueilli près de 50 ratifications. Là

encore, on peut prévoir que d'autres Etats

En acceptant les obligations que pré-

par

conventions, les États ne souscrivent pos

seulement à des principes. Ils incorporent

les règles des Conventions dans le droit in-

terne. Ils acceptent aussi que leur législa-

tion, leurs pratiques et même leur juriscru-

dence soient soumises à un contrôle inter-

Ce contrôle existe - et depuis des dé-

cennies — au sein de l'organisation in-ternationale du Travail. Combien de lais ont

dû être modifiées par les parlements natio-

noux, de décrets modifiés au abrogés, dans

beaucoup de pays, parce que les organismes de contrôle du B.I.T. relevoient des diver-

gences entre les dispositions du droit natio-

nal et celles d'une convention internatio-

nale concernant les différentes partics du

droit social qu'un Etat avait cru pouvoir

ratifier en pensant — à tort — qu'après

tout, cela ne tirait pas à conséquence !

Ce contrôle est maintenant en cours au

ein de l'UNESCO, La Conférence Géné-

ale de cette Organisation a adopté en

1962 un Protocole qui institue une com-

mission de conciliation et de bons offices

chargée de trancher les différends entre

Etats qui ont ratifié la Convention contre

les discriminations dans l'enseignement.

Lorsque les États auroni ratifié cet instru-

ment, le moment sera venu de mettre effec-

tivement en place cette commission dont

la composition dannera toute garantie de

De plus, la Conférence Générale de l'UNESCO a décidé, il y a deux mois, que

les Etats, qu'ils aient ou non ratifié la

Convention précitée, devraient fournir des

rapports périodiques sur la façon dont ils la

mettaient en œuvre - ou, pour ceux qui,

n'ayant pas ratifié la Convention, ne sont

liés que par une recommandation - sur

leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs

criminations fondées sur un ou plusieurs

facteurs. Et tout naturellement, c'est la

race qui a eu la priorité. Ceux qui adhè-

rent qu M.R.A.P. ou qui s'intéressent à son

ANS le même temps, l'O.N.U. a

entrepris une série d'actions destinées

à lutter contre l'ensemble des dis-

compétence et d'objectivité.

définis por ces textes.

- c'est l'effet même de leur ratification -

Pierre

voient, en termes juridiques très précis ces

se joindront à ce premier groupe.

des Droits de l'Homme, les

reux de prétendre « légiférer » sur le plan international dans un tel damaine. La variété même des religions, la tradition d'indépendance de certaines d'entre elles à l'égard de l'Etat, la diversité des statuts fondamentaux qui régissent leurs rapports avec « César » (Eglise d'Etat, Eglise établie, régime de séparation, etc...) constituaient autant d'obstacles - parmi d'autres - à l'établissement de normes internationales. De plus, une institution internationale ne pouvoit, par nature même, se borner à prendre en considérations le seuls problèmes religieux ; l'universalité des Nations-Unies (même si elle n'est pas totale) impliqualt un traitement égal à l'égard du croyant et du non-croyant. Et certaines Eglises pouvaient être réticentes, à priori, à l'égard d'une telle objectivité Enfin, à l'arrière plan des problèmes de la religion et de la croyance, des Etats décèlent ou feignent de déceler des aspects politiques. Et certaines « crises historiques » donnent une apparence de raison à leurs

Cependant, tous ces obstacles ont été surmontés.

La Convention s'applique non seulement à l'intolérance religieuse (ce qui significe intolérance entre les religions et leurs adeptes) mais aussi à l'intolérance de l'Etat à l'égard des Eglises ou de certaines d'entre elles. Elle traite, de plus, et très lorgement, des « discriminations » fondées sur la religion et la conviction, les convictions étant entendues au sens de la tracition des philosophes français du XVIII* siècle et de leurs descendants.

La Convention condamne et proscrit toutes les discriminations fandées sur la religion ou la conviction, c'est-à-dire toute destruction, exclusion, restriction ou preférence... dont le but ou l'effet est de supprimer ou de réduire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits proclames dans la Déclaration Universelle » Cette définition est vraiment exhaustive.

Les Etats ne peuvent rester neutres, à l'égard de l'intolérance. Ils sont invités à la « condamner » ... mais aussi « à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques destinées à assurer la tolérance religieuse, à protéger la liberté de conscience, et à éliminer toute discrimination. »

Pormi les instruments de ces politiques, il en est, bien sûr, qui relèvent des domoi nes de « l'enseignement, de l'éducation et de l'information ». Mais l'enseignement de la talérance, par les moyens classiques de 'éducation et par les procédés modernes de « communications de mosse » ne suffit

L'objet de la Convention est surtout de définir le contenu précis de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de

De ce point de vue, la Convention établit un véritable Statut : Liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer à une religion, liberté d'en changer, et ce, sons être soumis à contrainte, liberté de manifestation de la religion et de la conviction, de protiquer le culte, de tenir des réunions, d'observer les rites et les pratiques diététiques, de faire des pélerinoges... etc... mais aussi « droit de ne pas être tenu de prêter un serment de caractère religieux » et « droit de ne pas être contraint à une cérémonie reli-

Louis MOUSCRON



Dans « L'Europe Réelle », « Périodique de Combat pour un Nouvel Ordre Europeeu et la Défense de la Race » (en vente... à Paris).

les échanges d'expériences et de services, les publications et les groupes racistes de France et des autres pays se rapprochent depuis quelques mois dans le cadre d'une véritable unification doctrinale, qui cherchait ses voies depuis des années, et En France, nous assistons à la fois à qui marque un succès des plus « durs » d'entre eux. Que ce soit en France ou à l'étranger, les thèmes communs de propagande sont devenus à la fois plus précis et plus virulents.

tons la stupide et irréelle équation ; un noir égal un blanc, que veut à tout prix nous faire admettre un corns enseionant novauté par les marxistes ». Au Lyche Jacques Decour, des nervis fascistes at taquent et blessent plusieurs élèves juifs. A Chatillon sous Bagneux, des tracts denonçant « La fable des six millions de

(Suite page 8.)

juifs exterminés a est diffusé dans les

activité savent que l'Assemblée Générale des Notions Unies o adopté, en 1963, une Déclaration sur l'élimination de toutes les

(Suite page 8.)

Il y a juste un an...

L'action des **Nations-Unies**

* Suite de la page centrale.

gieuse de mariage non conforme à sa propre religion ou conviction »

Toute une partie de la convention impose à l'Etat des obligations strictes destinées à assurer efficacement, et par des voies de droit, le plein effet de tous ces principes : protection de la loi, sans discrimination ; non-discrimination entre les religions et entre les convictions ; garantie que chacun disposera de recours juridictionnels en cas de violation des règles énoncées dans la Convention

ES membres de la Sous-Commission ne sont pas seulement attachés à « définir ». Ils préconisent aussi un système de contrôle international de l'application, dans chaque Etat, de la Convention: l'abligation de présenter, périodiquement des Rapports qui seront examinés par la Commission des Droits de l'Homme, l'institution d'un comité de bons offices compa sé de personnalités indépendantes, qui règlera les différents qui pourraient s'élever entre les Etats à propos de l'application de la Convention. Certains envisagent même la possibilité pour les individus et les organisations non-gouvernementales, d'avoir recours, dans certoines conditions, à ce Comité, à l'image du système existant dans le cadre européen, en cas de violation des Droits de l'Homme.

Certes, nous en sommes au premier stade. Le projet devra subir l'analyse, la critique, des organes de la hiérarchie des Nations-Unies et les modifications qu'ils v apporteront.

Pourtant, l'œuvre de la Sous-Commission montre que, progressivement, les di-verses formes de discrimination et d'intolérance ne font pas seulement l'objet de condamnations solennelles se situant sur le plan de la morale internationale. Elles donnent lieu aussi, et de façon de plus en plus précise, à une action juridique de protection internationale des droits des individus, des groupes, ,des communautés.

Dans un monde cù, en dépit des oppa-rences, les « solidarités » s'imposent chaque jour davantage, les droits de l'homme deviennent l'affaire de la communauté internationale tout entière. Les progrès seront plus rapides encore dans cette voie si l'opinion publique milite activement en faveur de cette évolution.

Pierre JUVIGNY

Les néo-nazis en France

* Suite de la page centrale.

boîtes aux lettres d'un groupe d'immeubles.

Aux usines Renault, des papillons antisémites sont collés à l'intérieur du département 14, et des inscriptions, aux alentours, s'efforcent de faire diversion aux luttes sociales en excitant au racisme.

Dans tout Paris enfin, et notamment dans les couloirs du métro, les inscriptions racistes et antisémites, à la craie, à la peinture, se multiplient, toutes plus grossières et odieuses les unes que les

... Et ce ne sont là que des exemples...

LES MESURES QUI S'IMPOSENT

Plus que jamais donc des mesures énergiques s'imposent pour mettre fin à ces menées qui déshonorent notre pays, menacent la sécurité de divers groupes de citoyens et d'habitants, favorisent les entreprises fascistes de toutes sortes.

Plus que jamais, avec le M.R.A.P., tous les antiracistes se doivent d'exiger des pouvoirs publics :

- L'INTERDICTION DES ORGANI-SATIONS RACISTES ET ANTISEMITES ET LE CHATIMENT EXEMPLAIRE DE LEURS CHEFS ;
- DES POURSUITES RAPIDES ET DES CONDAMNATIONS SEVERES CONTRE TOUS LES JOURNAUX QUI EXCITENT A LA HAINE RACISTE ET ANTISEMITE ;
- L'ADOPTION D'URGENCE DES DEUX PROPOSITIONS DE LOIS DEPOSEES PAR LE M.R.A.P. A L'AS-SEMBLEE NATIONALE. EN VUE D'UNE REPRESSION PLUS EFFICACE DE LA PROPAGANDE ET DES DISCRIMINA-TIONS RACISTES.

De telles mesures seraient conformes, en particulier, aux recommandations figurant dans la résolution sur l'élimination des discriminations raciales, adoptée à l'unanimité par les Nations-Unies en no-vembre 1963, et que la France a donc votée. Elle serait surtout conforme aux intérêts

de notre pays, à la démocratie. Antiracistes, nous ne pourrons avoir de cesse qu'elles ne soient appliquées sans défaillances !





DE SEGREGATION SCOLAIRE

UNE FORME ATTENUEE MAIS REELLE

Le numéro du 15 octobre 1964 de Droit et Liberté reproduit une lettre de Mgr Gay, évêque de la Guadeloupe, qui entend prouver qu'il n'existe pas dans les établissements d'enseignement privé de cette île, de discrimination raciale. Il indique que quatre établisféminins (Saint-Joseph-de-Cluny, Sainte-Mariede-Pointe-à-Pître, Versailles et Saint-Claude) reçoivent 653 jeunes filles blanches, mais aussi 1.560 jeunes filles de couleur. Soit deux élèves de couleur pour une élève blanche.

est assurément très heureux que l'Eglise Catholique de la Guadeloupe ouvre largement ses établissements d'en-

seignement à tous, quelle que soit leur origine raciale. crains, cependant, que, malgré cette bonne volonté, les parents des élèves blancs ne préfèrent massivement les établissements privés où leurs enfants ne fréquentent que d'autres enfants de la bonne bourgeoisie mulâtre et se refusent à les inscrire dans les établissements d'enseignement public.

En 1961-1962 dernière annee pour laquelle des statistiques ont été publiées (ministère de l'Education Nationale, Informations Statistiques Nos 51, 52 et 55), la répartition des élèves entre les deux catégories d'enseignement était la sui-

	Enseignement public	Enseignement privē
Premier degré Second degré	56.478 6.465	4.320 1.585
Total	62.943	5.905

L'enseignement privé n'était donc que 8,4 % du total des élèves.

Or cet enseignement privé compte. selon Mgr Gav. 653 élèves blanches. Il est facile, partir de ce nombre, de calculer l'effectif de la population blanche qu'elles représentent. La population scolarisée formant un quart de la population totale (24.4 % de l'ensemble de la Guadeloupe en 1961-1962) et les filles constituant la moitié de cette population scolarisée, en multipliant 650 par 8, on obtient un total de 5.200 personnes.

Or ces 5.200 personnes for-ment la quasi-totalité de la population blanche de cette île de 300.000 habitants. En 1955, en effet, le rapporteur du Haut Comité Consultatif de la population et de la famille écrivait : « Il semble qu'en évaluant l'effectif global de l'ensemble de la population blanche à moins de 4.000 personnes, on obtiendra un ordre

grandeur convenable. » (Rapport sur la population des départements d'outre-mer. La Documentation Française. 1958, p. 12,) On s'accorde généralement, par ailleurs, à estimer à 2 % la proportion de la population blanche dans les Antilles Françaises (1 % de Créoles, 1 % d'Européens).

En tenant compte de l'accroissement survenu depuis 1955, il apparaît donc bien que presque toutes les jeunes filles blanches de la Guadeloupe sont inscrites exclusivement dans les établissements privés et que leurs parents se refusent à ce qu'elles fréquentent les établissements d'enseignement public, presque totalement formés d'élèves de couleur, de toutes conditions so-

N'est-ce pas, sous une forme atténuée, mais réelle, un cas évident de ségrégation scolaire à base raciale?

rendiez compte que ce n'est pas

seulement parmi les blancs que

vous devez œuvrer, mais éga-

lement parmi tous les peuples

de couleur où se développe

une sorte de racisme à rebours,

tout aussi absurde et malfai-

ABOUBAKAR Koné,

Villemomble (Seine)

A. P. (Seine-et-Oise)

APRES UN AN DE SILENCE

Je pense avoir quelque chose d'important à vous communiquer.

Je suis étudiant africain (plus précisément sénégalais) et j'ai connu, il y a deux ans, une jeune suissesse de Bâle. Je fus immédiatement admis dans sa famille et bien vite considéré, par les parents de la jeune fille, comme un fils.

Nous nous sommes mariés l'année dernière et le dois reconnaître qu'à aucun moment dans cette affaire, quelque racisme ne se soit manifesté.

Mais l'opposition vint d'ailleurs : mon père, Sénégalais comme moi, m'a, dès qu'il eût été mis au courant de mon mariage, banni de la famille en me disant qu'il n'admettait pas que son fils épouse une femme blanche. C'est d'autant plus incompréhensible qu'il est lui-même imprégné de culture occidentale, qu'il a fait ses études de pharmacie à Paris et compte de nombreux amis blancs en France.

Après un an de silence, il vient de me faire parvenir une lettre où il m'assure de son pardon, parce que je suis son fils, et qu'il accepte enfin de connaître ma femme.

Connaissant votre souci d'objectivité, je me permets de vous écrire afin que vous vous

CECI EST DOULOUREUX

Ce qui, pour moi, dans un milieu antiraciste sur les bords, m'a fait prendre conscience de la monstruosité du racisme et de l'antisémitisme, c'est la fo-lie hitlérienne et la médiocrité des positions classiques du Français moyen d'outre-mer (dont j'ai fait partie, avec la même médiocrité)... Tout ceci est douloureux, immensément lourd et douloureux...

B. de C.

POUR MA PETITE DOCUMENTATION...

Votre article « Pas de vacances... », consacré à la presse raciste, m'a particulièrement intéressé — les problèmes d'information et de presse étant particulièrement très liés, c'est évident, à la question du racisme et des minorités. En tant que participant à la lutte conles armements atomiques je suis secrétaire du M.C. A.A. pour les Alpes-Maritimes — j'ai été frappé par la cita-tion que vous donnez d'un article de « Rivarol » : « La grandeur de la race blanche a été sa combattivité... » Rarement, je crois, le militarisme raciste s'est exprimé de façon aussi brutale et sans aucun voile...! Pour la petite documentation que je réunis sur la « philosophie » du militarisme, me serait précieux d'avoir la référence exacte de l'article que vous citiez : oserai-je vous demander s'il vous serait possible de me la communiquer?

Je vous en remercie d'avance et, en me permettant de vous féliciter pour l'action que vous poursuivez, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

M. J. RIBOLLET. Nice (Alpes-Maritimes)

LES GITANS ...

J'apprécie trop l'action que vous avez menée et menez en-core pour les tziganes et, de manière générale, vos préoc-cupations antiracistes pour deinsensible à votre meurer

Pierre JOIN-LAMBERT Conseiller d'Etat.

Il me semble que les abonnés de *Droit et Liberté* doivent former une grande famille, unie par le niême idéal de justice; à ce propos, je me permets de vous dire que les articles sur le film Kriss Romani, que vous avez fait paraître, sont excellents. Je pense que l'antisémitisme et le racisme contre les noirs, sont plus que des problèmes douloureux, ils des fleaux, mais je crois sont qu'il est bon, également, de rappeler aux lecteurs que les Gitans subissent actuellement encore, dans la démocratie et le monde où nous vivons, des restrictions de liberté et des persécutions morales ou physiques, inadmissibles.

M. GEORGIN (Seine-et-Oise).

VŒUX

Après mes vacances en France, je suis rentrée à New York, fin août, et je vous écris aujourd'hui pour vous présenter mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Avez-vous vu la pièce « Le Vicaire » ? Les représentations viennent tout juste de se terminer à New York. A-telle tenu longtemps en France ?

Avant de quitter Paris, j'ai visité une exposition commémorant l'occupation de la France, la Résistance et la Libération. Il y avait beau-coup de photos passionnantes.

Ici l'Organisation des Femmes pour la Paix a fait plusieurs manifestations au sujet du Vietnam.

J'aimerais recevoir votre journal.

> MILLY H. New York.

... Mes meilleurs voeux pour une nouvelle année heureuse, prospère et pacifique à tous les membres de votre organisation et à tous les combattants de la paix de votre pays

Dr DM PRAKASH GUPTA, Fondation de la paix Gandhi - New-Delhi (Inde). * *

Avec l'assurance de notre sympathie pour l'action que vous menez en tant qu'elle essaye de réinstaller la fraternité au cœur de tous les hommes.

> M. LACAMBRE, Secrétaire Général de l'Action Catholique Ouvrière.

J'approuve entièrement votre Mouvement, d'autant plus que moi-même, en tant que prisonnier juif, j'ai souffert de la captivité et ai perdu toute ma famille restée en Pologne.

M. WASTERNE. Paris-20°

PAS D'ESPOIR...

Veuillez à l'avenir ne plus nous envoyer des billets ou des papiers comme ceux que nous vous retournons ci-joints, car nous n'avons pas le temps de placer les billets et, de plus, cela n'empêchera pas l'ANTI-SEMITISME de régner sur la France et le monde entier.

M. et Mme SOBOTKA, Saint-Maurice (Seine).

LES « CROULANTS » ET LA JEUNESSE

Je vous fais parvenir cijoint une courte poésie de ma fille, âgée de 14 ans.

Amie des noirs qu'elle aime beaucoup, elle est, malgré son jeune âge, sensibilisée aux problėmes raciaux.

J'en suis heureuse, car je crois qu'il ne faut pas se ber-

Pour livr liberté.

Pour Pour fain.

Pour gargner leur pain.

Unissons nos exports!

Apportons lave des lors

Notre aude et notre amour

Enjoyeux troubadours,

Chantons de par le monde

alsa mort de la lete immogra

Et saluons l'aurore 4

De la cité future où brille ma

Ilamitic pure

Ils sont des centaines, des melliers

Hais metrises et souffrants,

Sultout à chaque instant,

qui done leur tendra la main?

F. Bacquet. Hans

Pourquoi attendre demain?

cer d'illusions : le mal est plus profond encore qu'on ne le pense. Il nous faut continuer

la lutte antiraciste avec acharnement et v intéresser les jeunes générations qui n'ont pas les préjugés de leurs parents. Voici des opinions de « crou-

lants », pères de jeunes gens qui, heureusement, ne semblent

virus raciste On ne fabriquera jamais assez de bombes atomiques

pas contaminés encore par le

pour tuer tous ces noirs sauvages qu'on a libérés trop tôt! (au moment des évésanglants nements Congo).

Et ces Algériens qui ne viennent en France que pour commettre crimes et vols! Il est évident que les massacres d'innocents - de couleur — n'empêchent pas de dormir ces « braves gens », dont certains ont la prétention d'être chrétiens.

Tous les éducateurs, tous les chefs spirituels ont une responsabilité devant un tel état d'esprit, bête et lâche. Ceux d'entre eux qui ont le courage d'élever la voix pour traiter ouvertement du racisme, ne sont pas assez nombreux.

Le grand mérite de votre Mouvement est d'avoir regroupé les bonnes volontés venues d'horizons divers. En ce début d'année, je forme des vœux pour que le M.R.A.P. soit toujours plus fort et que son action soit de plus en plus efficace.

Je pense bientôt pouvoir vous entretenir des résultats — que j'espère heureux — d'une tentative de correspondance entre étudiants de collèges noirs américains et étudiants fran-

> Mme BACQUET Biars s/Céré (Lot)

Dans le hall du Théâtre d'Aubervilliers, Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud, accueillis par le membres du Bureau National du M.R.A.P.

E. dimanche 24 janvier, à 15 heures, avait lieu au nouveau Théâtre d'Aubervilliers, la première d' « Andorra », sous le patronage du M.R.A.P.

L'expérience, intéressante, était cependant hasardeuse : allait-on déplacer la foule des grandes manifestations de notre Mouvement, alors que le Théâtre de la Commune est situé à la périphérie de Paris, alors que la pièce, inconnue du grand public, n'avait pas encore donné lieu à des articles dans la presse, la générale n'ayant lieu que le lendemain.

Malgré toutes ces inconnues, la salle fut vite remplie. Et c'est dans un très beau cadre, conçu par le décorateur et scénographe René Allio que le public écouta le discours de Pierre Paraf.

Après avoir rendu un suprême hommage à Sir Winston Churchill, mort le jour-même, en l'honneur de qui l'assistance observa une minute de silence, notre président présenta le spectacle avec son éloquence coutumière, mettant l'accent sur le courage de la municipalité et de la troupe que dirige avec ardeur et modestie Gabriel Garran, metteur en scène d' « Andorra ».

Avec « Andorra », Max Frisch s'est mis au service de la lutte contre le racisme : cette impeccable démonstration du danger raciste, cette démystification d'une des pires manifestations de la bêtise humaine, est en même temps une ceuvre dramatique remarquable, riche en trouvailles théâtrales. D'ores et déjà, on peut dire qu' « Andorra » remplit la mission fixée par son auteur : les ouvriers d'Aubervilliers, qui avaient eu quelque mal à faire admettre un Algérien parmi les délégués du personnel, ont déclaré qu' « Andorra » les aiderait à vaincre les dernières réticences parmi

leurs camarades.

Auprès de M. Pierre PARAF, président du M.R.A.P. et de Mme Mathilde-Anne PARAF, on remarquait à la Première : M. Jean-Louis BARRAULT.

directeur du Théâtre de France, et Mme Madeleine RENAUD; MM. André KARMAN, maire d'Aubervilliers, le professeur Alfred KASTLER, le docteur Jean DALSACE, Mes Charles LEDERMAN, président de l'Union des luits pour la Résistance et l'Entr'aide (U.J.R.E.), Marcel MANVILLE, IMERGLIK, David LAMBERT, l'écrivain Albert MEMMI, M. Henri FAURE, président de la Ligue de l'Enseignement; le président de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F.); M. ALLOUCHE, secrétaire fédéral de l'Amicale des Algériens en France.

De nombreuses personnalités, dans l'impossibilité d'être présentes, avaient fait parvenir leurs messages ou leurs excuses, notamment M. l'ambassadeur de Suisse, Mme Jacqueline THOME-PATENOTRE, ancien ministre, député, MM. Waldeck ROCHET, député d'Aubervilliers, Charles de CHAMBRUN et Achille PERETTI, députés; Georges DARDEL, président du Conseil général de la Seine; les écrivains Marcel ACHARD, de l'Académie Française, Roger IKOR et Claude AVELINE; M. JAIS, grand-rabbin de Paris; l'abbé PIERRE; le président René CASSIN; M. André BERTRAND, directeur du Département des Sciences sociales à l'U.N.E.S.C.O., M. André BLUMEL; les professeurs Hubert DESCHAMPS et Léo HAMON; M. Daniel-Henri KAHNWEILLER, les peintres Vieira da SILVA, Jean LURÇAT, Jean PICART LE DOUX, A. SZENES, M. Eugène DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.D.I., le docteur WELLERS, viceprésident de l'U.N.A.D.I.F.

« ANDORRA » SERA REPRESENTEE JUSQU'AU 13 MARS AUTHEATRE DE LA COMMUNE, 2,

« ANDORRA » SERA REPRE-SENTEE JUSQU'AU 13 MARS AU THEATRE DE LA COMMUNE, 2, RUE EDOUARD-POISSON, A AU-BERVILLIERS (TEL.: FLA. 6483). PRIX DES PLACES: 9 F (6 F SUR PRESENTATION DE LA CARTE DU M.R.A.P.).

Notre mouvement universitaire

J'Al déjà entretenu à plusieurs reprises, lors des Journées Nationales tenues à l'Unesco, les militants du M.R.A.P. de notre Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés raciaux (en abrégé : C.L.E.P.R.). Aujourd'hui, c'est par le truchement de **Droit et Liberté** que je voudrais m'adresser à eux, et mon propos est de leur dire pourquoi, à mon sens, ils ne peuvent se désintéresser de notre action universitaire, et même pourquoi il est devenu impérieusement **nécessaire** qu'ils s'y intéressent, et qu'ils s'y intéressent chaque jour davantage.

Sans doute notre Centre n'est ni une section, ni tout à fait une filiale du M.R.A.P.; c'est un groupement professionnel de personnes qui font métier d'enseignants ou d'éducateurs; et d'autre part cette seule qualité d'éducateurs ou d'en-

Marc-André BLOCH

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen Membre du Conseil National du M.R.A.P.

seignants suffit, s'ils sont d'accord avec nos buts idéaux, à leur en ouvrir les portes, sans que l'appartenance au M.R.A.P. soit exigée comme condition préalable.

Mais cela n'empêche nullement que le grand M.R.A.P. et le petit C.L.E.P.R. (que l'on excuse toutes ces initiales, mais comment les éviter?) ont été dès l'origine et restent aujourd'hui encore unis par des liens très étroits.

C'est que non seulement le second est né d'une initiative du premier, et lui doit d'avoir vu le jour, ce que nous n'avons garde d'aublier; non seulement des membres du M.R.A.P. participent activement aux travaux du C.L.E.P.R. Mais encore et surtout j'aimerais persuader les lecteurs de **Droit et Liberté** que le travail du C.L.E.P.R. est de ceux par lesquels chaque militant antiraciste devrait se sentir concerné. Concerné au premier chef, cela va de soi, s'il est père de famille, auquel il importe que ses enfants soient formés à l'école dans l'esprit d'ouverture qui est le sien. Mais, en dehors même de cette hypothèse, je crois fermement qu'il devrait considérer que **nos** activités sont les **siennes**, et que les problèmes qui intéressent l'éducation antiraciste de la jeunesse ne sont pas l'apanage d'un petit cénacle, qui pourrait coérer en vase clos

qui pourrait opérer en vase clos.

Aussi bien, ces problèmes débouchent nécessairement sur des problèmes plus vastes, qui intéressent la société tout entière : impossible de se demander comment les enfants, d'abord étrangers (comme nous l'avons souvent dit et montré) aux préjugés raciaux peuvent être gagnés par eux, sans étudier l'ensemble des conditions psychalogiques et sociologiques qui président à la naissance et à la diffusion de ces préjugés.

C'est parce qu'ils en sont bien persuadés que les membres et les dirigeants du C.L.E.P.R. ont été amenés à élargir de plus en plus leur champ d'observation et de réflexion. Tel est l'esprit dans lequel ils ont par exemple demandé une conférence à l'illustre professeur américain Otto Klineberg, qui enseigne actuellement en notre Sorbonne et dont les participants à la dernière Journée Nationale du M.R.A.P. se souviennent d'avoir entendu une intervention pleine à la fois de force et d'humour. J'exprime ici toute notre gratitude à M. Klineberg, qui a bien voulu accepter de si bonne grâce de venir nous parler, avec toute l'autorité qui lui appartient, des « aspects psychologiques du racisme ». CETTE CONFERENCE AURA LIEU LE MARDI 23 FEVRIER, A 21 HEURES, à L'INSTITUT PEDAGO-GIQUE NATIONAL, 29, RUE D'ULM, (SALLE JEAN ZAY), TOUS LES LECTEURS PARISIENS DE « DROIT ET LIBERTE » SONT CHALEUREUSEMENT CONVIES A VENIR Y ASSISTER.

Du même esprit procède la rédaction du Bulletin du C.L.E.P.R., qui paraît tous les deux mois sous le beau titre d'**Education à la Fraternité**, et procède tout particulièrement le numéro que cet organe vient de consacrer à la question du racisme et de l'antiracisme au cinéma, et qui ne manquera pas d'intéresser un large public. Ceux qui voudront se l'assurer peuvent s'abonner en envoyont par chèque postal le montant de leur cotisation (1) à MIle Renée BABOULENE, institutrice (C.L.E.P.R.), C.C.P. Paris 18.177-35.

J'ajoute que cet abonnement constitue la seule manière d'aider le C.L.E.P.R.; et même d'assurer durablement sa survie et son avenir. On s'étonnera peut-être que les abonnés universitaires n'y suffisent pas, et il y aurait, certes, beaucoup à dire sur les raisons de la modestie de notre rayonnement dans les milieux enseignants et éducateurs. L'essentiel est peut-être que, dans ces milieux comme alleurs, trop de gens se sentent ou se croient personnellement indemnes de tout préjugé racial, ou sont disposés à nier l'existence de tout préjugé racial aujourd'hui dans notre pays, et par là-même à juger notre action inutile ou inopérante. Cette dernière optique ne saurait être celle des militants du M.R.A.P.; et c'est pourquoi je leur adresse avec confiance, en même temps que cette manière de compte rendu d'activité de notre C.L.E.P.R., un appel auquel je suis sûr que tous ceux qui le peuvent ne voudront pas rester sourds.

(1) 5 F pour les membres actifs ; 10 F pour les membres donateurs ; à partir de 20 F pour les membres bienfaiteurs.

A LILLE : contre la prescription

■ Le 20 janvier 1965, le Comité du M.R.A.P. de Lille a organisé à la Maison du Commerce, une réunion d'information sur la prescription des crimes nazis.

Cette assemblée, présidée par M. Raymond Allard, secrétaire général du S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs) et par M. Kerhervé, président du M.R.A.P. du Nord, a réuni une centaine de personnes parmi lesquelles les représentants de nombreuses organisations.

Me Armand Dymenstajn, avocat à la Cour de Paris, secrétaire national du M.R.A.P., a exposé tous les aspects de cette question d'une brûlante actualité.

Quelques jours après, une délégation composée de représentants d'associations de résistants, déportés et combattants, d'organisations culturelles, syndicalistes et politiques, remit la motion adoptée par M. Eriewein, consul général, afin que celui-ci la transmit au Gouvernement fédéral allemand.

■ « Loisirs et Culture » du Comité d'Entreprise des usines Renault a invité M. Dymenstain, secrétaire national du M.R.A.P., à venir exposer le 3 février à 14 h. 30, devant les travailleurs de l' « équipe B » (ceux qui finissent a 14 h.), le problème de la prescription des crimes nazis.

Le dimanche 14 février, à 10 heures, au studio Ranelagh, le Comité du M.R.A.P. du 16° organise une séance cinématographique au cours de laquelle

sera projeté « Mein Kampf ».

M' Yves Jouffa, président de l'Amicale fraternelle des anciens internés et déportés du camp de Drancy, membre du Conseil National du M.R.A.P., présentera un exposé suivi de débat, sur la prescription des crimes nazis.

Le Comité du M.R.A.P. du 5° arrondissement a pris contact avec différentes organisations d'anciens résistants, déportés et combattants pour organiser, d'ici fin février, un meeting contre la prescription des crimes hitlériens.

A GRENOBLE

Dans le caire des Deuxièmes Journées des Rencontres Internationales du Film pour la jeunesse, le film d'Andrzej Wajda « Samson » a fait l'objet d'une brillante soirée organisée le 28 janvier au cinéma « Le Club » sous le patronage du comité du M.R.A.P. de cetle ville. Le film fut présenté par l'auteur dramatique bien connu, Gabriel Cousin, devant plusieurs centaines de personnes.

A STRASBOURG

Le film de Larry Peerce « One potato, two potato » (Le procès de Julie Richards) a été présenté à Strasbourg, le 19 janvier, au cours d'un gala patronné par le Comité du M.R.A.P. de cette ville.

Plusieurs centaines de personnes assistèrent à cette brillante soirée, parmi lesquelles de nombreuses personnalités : M. Hoffet, qui présenta le film; M. Germain Muller, représentant M. Pflimlin, maire de la ville; M. P. Weil, président de la Communauté Israélite de Strasbourg; M. Jung, président de l'Eglise Protestante de l'Alsace et, de passage dans la ville, Johny Halliday et Sylvie Vantan

La veille, Me Hoffet avait parlé du M.R.A.P. au cours d'une émission de la Télévision régionale.

■ DANS LE 20° ARRONDISSEMENT, à Paris, un nouveau comité du M.R.A.P. vient de se créer. Il prépare diverses manifestations dont nous aurons à reparler.

AVEC LES JEUNES

A l'initiative du Comité d'entreprise d'Hispano - Suiza, un débat sur le racisme aura lieu au début du mois de mars pour les jeunes de l'usine. Il sera animé par Roger Maria, membre du Bureau National du M.R.A.P.

Le comité du M.R.A.P. du 9° arrondissement et l'Union Chrétienne des jeunes gens organisent dans les locaux de cette organisation, 14, rue de Trévise, du 8 au 12 mars, une série de conférences, une soirée cinématographique, et une exposition de photos et documents sur le racisme.

ETUDIANTS ET LYCEENS

■ Le 1st février, M^c Jean Schapira, membre du Bureau National du M.R.A.P., a présenté le film de A. Wajda « Samson », devant trois cent cinquante jeunes, au lycée Paul-Lapie, de Courbevoie, dans le cadre des activités du club U.N.E.S. C.O.

Le ciné-club du Lycée Voltaire a organisé le samedi 13 février, une conférence sur le racisme, suivie de la projection du film de Jean Rouch « Les Maîtres-

Ont pris la parole, M° Yves Jouffa, membre du Bureau National du M.R. A.P.; MM. Daniel Mayer, président de la Ligue des Droits de l'Homme; Henri Agel, professeur à l'I.D.H.E.C., et Claure Grunbaum.

Roger Maria, membre du Bureau National du M.R.A.P., présentera le vendredi 19 février, à 21 heures, à la Fondation d'Outra-Mer, 45 bis, boulevard Jourdan, le film de Stanley Kramer : « La chaîne », et animera les débats.

Le comité des lycéens du M.R.A.P. organise le dimanche 28 février, à 10 heures, au Studio 43, une séance cinématographique au cours de laquille sera projeté le film « Certificat de naissance ».

Le Mois du Livre Antiraciste, organisé du 15 janvier au 15 février par le Comité Etudiant du M.R.A.P. et par la librairie 73, a maintenant pris fin, la dernière vente-signature ayant eu lieu le samedi 13 février, à la Librairie 73.

Il nous faut féliciter les jeunes organisateurs de cette manifestation et remerciar les directeurs de la Librairie 73 qui ont très grandement contribué à sa réussite. NE nouvelle phase de l'histoire de l'humanité débute à Hiroshima. Nous en sommes bien d'accord. Mais, lorsque monte le premier champignon atomique, les crématoires d'Auschwitz s'éteignent à peine. Vingt ans seulement. L'horreur absolue, c'est dans les camps nazis qu'elle prend naissance, autant et plus peut-être que sur les ruines d'une cité japonaise. Si nous étions tentés de l'oublier, les débats passionnés qu'a suscités la pièce de Rolf Hochhut nous le rappelleraient.

Ils ne furent pas si nombreux pourtant ceux qui, comme J.-M. Domenach (Esprit février 1964), eurent alors la lucidité de rappeler que, quels qu'aient été les crimes depuis lors accomplis et ceux que la Bombe rend possibles, « le génocide hitlérien nous engageait à une autre profondeur, dans un mystère d'iniquité ». Mais c'est l'obscure couscience de cette certitude, le plus souvent inexprimée, qui a donné tant d'âpreté à ce qu'on hésite à nommer une polémique : derrière Pie XII, mort en 1958, vénéré, se profilaient les martyrs de la « solution finale du problème juif » et leurs cendres pesaient sur nous d'un poids presqu'insoutenable.

Peut-être est-il pourtant possible aujourd'hui de faire le point. En Allemague, aux Etats-Unis et en Angleterre, en France aussi, recueils de documents et réflexions à leurs propos se sont multipliés. Les « éclaircissements historiques » dont Hochhut accompagna le texte intégral de sa pièce sont aujour-

DE LA POLEMIQUE A L'HISTOIRE

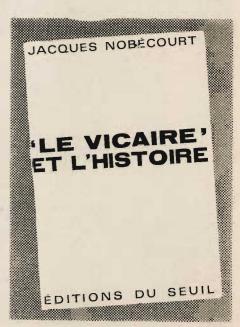
Le Vatican

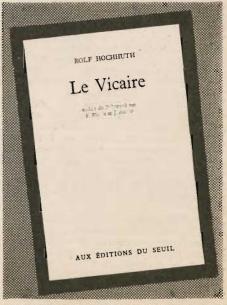
schématismes, les imperfections de la pièce semblent finalement négligeables à l'historien, sinon au croyant. Que le Pape ait connu ou non un débat de con-science avant de choisir le silence, cela, qui peut légitimement intéresser, compte peu auprès de ce silence; que les raisons conscientes de son choix aient été ou non « exclusivement religieuses », ce n'est pas non plus l'essentiel : il est bien naturel que pour le chef de l'Eglise tout problème, si politique ou si humain soit-il, se pose finalement en terme d'église. Hochhut enfin a-t-il voulu favoriser les protestants allemands (comme l'a écrit le R.P. Riquet) en prêtant à Fontana, assez gratuitement, une mère protestante? On rétorquerait sans peine que ces attaches protestantes sont vraiment évo-quées de façon incidente : Fontana est d'abord un jésuite. Von ce n'est plus sur ce plan que se situe le débat. La pièce de Hochhut a mis à jour un problème dont la solution, si elle doit tenir compte de la personne de Pie XII, la dépasse, et de beaucoup. Ce n'est pas éluder la responsabilité personnelle du pape, ni davantage lui manquer de respect, que de tenter de cerner, fut-ce hors de lui, les motivations de son attitude.

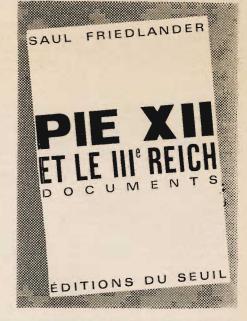
Il convient en effet de tenir pour résolues ou pour à jamais insolubles un sûr. Du moins en eussent-ils été sérieusement affaiblis, non seulement devant l'opinion catholique mondiale, pour laquelle une telle déclaration eût peut-être levé beaucoup de préventions, dissipé beaucoup de préjugés, on d'ignorances, mais en Allemagne même : qu'on songe que les fonctionnaires et les militaires catholiques allemands étaient tenus par le serment de fidélité au pouvoir prêté devant Dieu en vertu du Concordat signé par Pie XI avec Hitler le 20 juillet 1935 (5).

N 'EST-CE pas de ce côté qu'il faut chercher les raisons essentielles du choix pontifical ? On a qualifié Pie XII de pape allemand. L'épithète est malsonnante et, à mon sens, peu souhaitable en France, en raison de son parfum de chauvinisme. La prédilection du Pape pour l'Allemagne n'est pourtant pas douteuse. Treize ans de nonciature en Allemagne, depuis 1919, l'avaient rendu familier de ce pays et la sympathie qu'il vouait aux couches seciales traditionnellement dirigeantes la maison de Bavière par exemple — l'amenèrent à regarder d'un œil bien-veillant toutes les forces qui en Alle-magne étaient susceptibles de maintenir l'ordre. Devenu Pape, il ne laisse pas échapper une occasion d'exprimer devant les ambassadeurs du Reich, Von Bergen, puis Weiszäcker, son affection pour leur pays (6). Il s'entoure d'ail-leurs de conseillers allemands qui l'ont rejoint à Rome : le père Leiber, le père Béa, Mgr Kaas, leader du Parti Catholique du Centre, qui joua un rôle décisif dans le ralliement de son parti à l'hitlérisme, en mars 1933, puis son autodissolution en juillet et dans l'élabora-tion du Concordat (7). S'il faut en croi-re le long rapport transmis à Ribben-trop le 16 décembre 1943 par le chef de la Police de Súreté du Reich, la prédilection du Pape pour l'Allemagne ne s'était nullement atténuée avec l'ampleur grandissante des crimes nazis. Ce texte, que Friedlander cite intégralement (pa-ges 196 à 200) rend un son si pénible que tout commentaire en affaiblirait la

Qu'est-ce donc qui en Allemagne avait si profondément et si durablement séduit Mgr Pacelli? L'historien ne doit pas se dissimuler que la réponse n'est pas aisée. On peut douter cependant que ce soit pour l'essentiel la tradition de Gœthe ou de Schiller, et tenir pour assuré que ce n'est pas celle de G. Hauptmann (8). La manière de hantise dont fait preuve le futur Pie XII lorsqu'il évoque (par exemple dans sa déclaration au Matin du 25 septembre 1921) la brève expérience qu'il fit du communisme à Munich en avril 1919 nous incite à penser qu'il admirait essentiellement en Allemagne la puissance des forces sociales qui v avaient vaincu la « Révolution », le « marxisme », le « bolchévisme ». Hypothèse? Certes, mais non pas gratuite. C'est le père Leiber, son confident, qui déclare que malgré de graves conflits avec le nazisme « jamais le cardinal Pacelli ne s'est fait ilusion sur le danger infiniment plus grave que représente le communisme » (Documents 1963, nº 4) et il n'est guère d'autre manière d'interprèter l'attitude de Pie XII au printemps 1943: le Vatican qui subit alors toutes sortes d'avanies allemandes, accepte tout sans élever de protestation publique, même limitée à son propre sort; on est tenté d'accepter l'explication qu'avance Friedlander: après Stalingrad, rien ne doit affaiblir le III° Reich, ultime rempart contre le bolchevisme. Après la chute de Mussolini en tout cas, les choses sont claires: de nombreux documents alle-







mands soulignent la conscience qu'a le Vatican de la communauté d'intérets qui, contre le communisme, l'unit au gouvernement nazi.

Il en était de même du catholicisme allemand. Les raisons qui décidèrent de son choix sont pourtant plus complexes et, sociologiquement, sinon politiquement, plus profondes. Il est indispensable d'y réfléchir pour comprendre l'orientation du Vatican sur laquelle

M bo ag

Madeleine REBERIOUX

Madeleine Rebérioux, membre du Conseil National du M.R.A.P., est professeur assistante d'histoire à la Sorbonne. Ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégée d'histoire, elle a écrit plusieurs ouvrages : « Contre la guerre et la politique coloniale », « Proudhon et la politique étrangère ». « Le socialisme français avant 1914 », et s'occupe actuellement d'une réédition de « L'armée Nouvelle » de Jaurès, dont elle est l'une des plus éminentes spécialistes.

Secrétaire du Comité Maurice-Audin pendant la guerre d'Algérie, elle est actuellement membre du Bureau National du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur.

d'hui inséparables du livre de J. Nobécourt, « Le Vicaire et l'Histoire ». où l'auteur a eu le souci d'éclairer l'attitude de Pie XII par sa biographie, et de celui où Saül Friedlander nous livre quasi bruts les documents, en majeure partie inédits, du ministère des Affaires étrangères du III Reich (1). Il faut aller encore plus loin. Sans doute une clef nous manquera tant que le Vatican n'aura pas ouvert ses propres dossiers et rectifié ainsi, s'il est possible, l'image de Pie XII qui se dégage de ses propos comme de ses silences. Mais surtout si, comme je le pense, l'attitude du pape et ses choix sont inséparables de la fraction de la chrétienté de laquelle il se sentait le plus profondément solidaire et dont les responsabilités se trouvent le plus directement engagées dans le génocide hitlérien, l'Eglise cetholique allemande, alors il faut avoir recours à l'étude de Böckenförde, « Les catholiques allemands en 1933 », parue en 1960 dans la revue catholique allemande Hochland, au livre que Gordon C. Zahn publia en 1963 à Londre et à New-York sous le titre « German catholics and Hitlers'wars », et surtout au recueil de textes de Gunter Lewy, « The catholic church and Nazi Germany », (New-York 1964).

QUE cherchons-nous en effet à comprendre, maintenant que s'est à nouveau éloigné le bruit de la controverse et qu'à l'Athénée le Dossier Oppenheimer a remplacé le Vicaire? Les

D'autres documents

Diverses voix s'étant élevées pour souhaiter que le Saint-Siège publie ses archives diplomatiques concernant les relations entre le III^e Reich et le Vatican, la revue jésuite « Civilta Cattolica » annonce que les notes échangées de 1933 à 1937 seront publiées dans les premiers mois de 1965 par l'Académie de Munich.

D'après « Civilta Cattolica », l'encyclique « Mit brennender sorge », par laquelle Pie XI, en 1937, condamna le nazisme, est née d'une réunion à Rome des cardinaux - archevêques de Breslau, Cologne et Munich et des évêques de Berlin et Münster.

Un livre blanc sur les rapports entre Pie XII et le III' Reich, sera, annoncet-on, prochainement publié au Vatican. Cet ouvrage contiendrait des documents sur l'attitude du pape à l'égard

de l'extermination des juits.
C'est la première fois que de tels documents sont rendus publics avant le délai habituellement fixé qui est de cinquapte ans.

certain nombre de questions qui furent posées au cours du débat. Oui, le Vati-can « savait », malgré la conviction contraire de M. Wladimir d'Ormesson. Contraire de M. Wadmir d'Offilesson.
Par Myron Taylor, représentant personnel du Président Roosevelt auprès du Pape en 1940-41-42; par Mgr Spellman, archevêque de New-York et aumônier général de l'armée américaine, qui à ce titre parcourait les différents théâtres d'opérations et multipliait les haltes à Ropes, par la Cardinal Hinsley, parlant Rome; par le Cardinal Hinsley, parlant à la B.B.C. le 8 juillet 1942 ; par bien d'autres. « L'enquête historique, conclut Nobécourt, montre sans équivoque qu'à cette époque (août 1942) on savait l'essentiel des événements qui, allègue-t-on aujourd'hni, furent découverts en 1945 » (p. 213). Cette certitude affaiblit assurément la portée des « gestes de charité » de la papauté envers les juifs, si nombreux qu'ils aient été. Qu'on parle de silence ou, comme le propose Nobécourt, de « réserve personnelle » du Pape, le fait est là : sa protestation, ou du moins ce que nous en connaissons, se réduisit à trois note diplomatiques du Nonce auprès de Hitler, dont le caractère est tel qu'il eût mieux valu sans doute pour la mémoire de Mgr Orsenigo, qu'elles n'aient point été rédigées, à une allocution secrète prononcée le 2 juin au Sans (Cullège (Counter prosperse de Nöël cré-Collège (2), et au message de Noël 1942 (3), que le Pape paraît avoir cru explicite, mais qu'il est le seul, semblet-il, à l'avoir à l'époque jugé tel, tant en était feutrée la rédaction. On attendait un cri d'horreur, une condamnation solennelle et formelle, on eut un message nuancé et abstrait. Une autre forme de protestation eut-elle été plus efficace ? Il est évidem-

ment impossible, puisqu'elle n'eut pas lieu, de répondre avec certitude. On ne refait pas l'histoire. Du moins disposet-on aujourd'hui de quelques éléments de réflexion autres que passionnels. Lorsque le Cardinal Montini, à l'heure où il devint Paul VI (juin 1963) écrivait qu'une intervention formelle eût « déchainé sur un monde déjà tourmenté des calamités bien plus grandes encore, qui auraient emporté d'innombrables victimes innocentes », il exprimait une conviction, au total sommairement fondée. Telles protestations solennelles de l'Eglise portèrent, sans entrainer de persécutions : ainsi celle que formula contre l'euthanasie Mgr Von Galen (4), ou celle qu'éleva le Pape, le 5 février 1944, quand il put craindre le transfert en Allemagne de sa personne. Le Saint-Siège ne méconnaissait pas son pouvoir moral sur le gouvernement du Reich. Les documents diplomatiques allemands dépouillés par Friendlander attestent combien les dirigeants nazis redoutaient l'éventualité d'une protestation solamelle de l'Eglise contre le génecide.

solennelle de l'Eglise contre le génocide. Eussent-ils pour autant arrêté ou même limité le massacre ? Rien n'est moins

Un appel de l'Amitié Judéo-Chrétienne

« Au moment où le Concile Vatican II vient de recommander expressément des « dialogues fraternels » entre chrétiens et juifs », l'Amitié Judéo-Chrétienne, dans un communiqué, souligne la nécessité de faire connaître son action, les membres de l'A.J.C. se préoccupant « essentiellement d'étudier ensemble et de promouvoir tout ce qui peut concourir à faire que juifs et chrétiens se connaîssent davantage et qu'ils apprennent, par conséquent, à s'estimer et à s'aimer, non pas, BIEN QUE les uns soient juifs et les autres chrétiens, mais PARCE QU'ILS sont chrétiens et juifs ».

L'action de l'A.J.C. se déroule sur deux plans : « Il s'agissait d'abord pour nous, lit-on dans le communiqué, de rectifier ce qui, dans l'enseignement chrétien pouvait être source d'antisémitisme. La déclaration conciliaire est l'aboutissement de longs et patients efforts dans ce sens. Ce travail doit être continué, car il est fort loin d'être achevé. Un effort semblable est poursuivi du côté juif. Trop de préjugés séculaires, qui ne reposent que sur des malentendus, doivent être éliminés en nous ».

(...) « Nous voulons aussi rechercher ensemble ce qui nous rapproche et ce qui nous

Cette recherche qui avait été celle d'Edmond Fleg et Jules Isaac, fondateur de l'A.J.C., obéit à deux règles absolues : pas de prosélytisme et pas de syncrétisme qui en les fondant, enlèverait aux deux religions ce qu'elles ont de spécifique : « Pour dialoguer utilement, il faut être deux et le rester. Ceci n'empêche pas la convergence qui suppose, précisément, que les points de départ sont différents ».

et le 3^e Reich le cinéma par René DAZY

s'exerçait directement, nous l'avons vu, l'influence de l'Eglise allemande.

Il faut tout d'abord s'entendre sur ce que recouvre en Allemagne le mot ca-tholicisme. Il désigne deux réalités fortement ancrées l'une et l'autre dans la vie nationale et étroitement liées : l'Eglise catholique avec sa hiérarchie, le Par-ti du Centre que dirige d'ailleurs depuis 1928 un ecclésiastique

Entre les élections de septembre 1930 qui donnèrent 6 millions de voix à Hitler et celles de mars 1933, le catholicisme allemand parut s'opposer au nazisme. Après l'évêque de Mayence, l'Eglise appela à voter contre les nationaux-socialistes, elle mit à la porte des églises les oriflammes nazis, elle interdit aux fidèles d'entrer dans les organisations nationales-socialistes sous peine de se voir refuser les sacrements. C'est entre mars et juillet 1933 que se produisit le re-tournement, collectivement décisif, malpre l'indéniable courage et l'esprit de résistance dont feront preuve à titre personnel certains catholiques allemands. Le Centre, qui avait pourtant gagné sieges aux élections de mars 33, vote le 21 mars les pleins pouvoirs au gouvernement hitlérien, il se dissout le 4 juillet. Dès le 28 mars plusieurs mois avant la signature du Concordat, l'épiscopat, réuni à Fulda, lève l'interdit propat, réuni à Fulda, leve l'interdit prononcé contre l'adhésion au national-socialisme : « Nous ne voulons à aucun prix refuser à l'Etat les forces de l'Eglise... puisque dans chaque autorité humaine nous voyons un reflet de l'autorité divine » déclare le 3 juin une leure pastorale de tous les éveques (9). L'Eglise s'intègre dans le régime.

l'ourquoi ? Le « danger communiste » ou « marxiste » était alors en Alle-magne quasi inexistant : le parti com-muniste allemand interdit, ses militants en prison ; le parti social-démocrate, qui n'avait pas voté les pleins pouvoirs, hésitait cependant à adopter une attitude ferme d'opposition. L'explication est à chercher de plusieurs côtés (10). Minorité importante, mais minorité, les catholiques allemands se sont, après la proclamation de la République de Wei-mar et la suppression du statut privi-légié de l'Eglise luthérienne, abandon-nes aux joies de l'intégration nationale. Ils ont plusieurs années durant gouverl'Allemagne. Il leur paraît impossible de retourner dans l'opposition. Or les nazis font dès janvier 33 la preuve qu'ils entendent conserver le pouvoir qu'ils ont conquis. Au reste les catho-liques espèrent des concessions en échange de leur ralliement, et, par le Concordat, ils en obtiennent : ils reçoivent des garanties concernant la pratique du cul-te. l'autonomie de l'Eglise et de sa presse.

Concessions mineures dira-t-on et, à mon sens, avec raison car Hitler pouvait les faire sans céder sur ce qui pour lui comme pour nous est essentiel. Mais bien des textes rassemblés par G. Zahn et G. Léwy nous laissent à penser qu'une partie des cadres du Centre et de la hiérarchie catholique acceptaient sans difficultés certaines thèses nazies : les objectifs impérialistes de la Grande Allemagne sont communs aux nazis et à la majorité des catholiques et des pro-testants allemands. Plus encore peut-ètre : au congrès catholique de 1922 on avait entendu de nombreux délégués affirmer leur fidélité à « la communauté de croyance et de race » et, du cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, à l'archevêque de Fribourg, Mgr Groeber, ou au père jésuite Gustav Gundlach, la iste est terriblement longue des textes cités par Lewy qui prouvent en Allemagne la profondeur de l'antisémitisme chrétien. La parenté de jugement sur ces questions fut probablement forte que l'inquiétude devant les doctrines païennes défendues par les nazis. Il reste d'ailleurs à savoir au juste à quelle profondeur celles-ci pénétrèrent dans les masses et même quel effort le régime, soucieux de ne pas rompre avec l'Eglise, fit reellement pour les imposer.

N hésite au moment de conclure. Dans sa post-face au livre de Friedlander, M. Grosser fait re-marquer la rapidité depuis quelques an-nées, de l'évolution de l'Eglise. Vatican II en a prouvé la réalité, et, dans sa dernière session, les difficultés et les limites. Le catholicisme est une foi mais inséparable de l'Eglise qui est une institution. Leur vie se déroule dans le siècle et dans les siècles : au Moyen-Age l'Eglise avait des serfs, au 18° siècle elle exécutait Calas ; au 20° siècle, si elle aida des juifs, elle laissa, sans hurler de douleur et de colère, brûler les juifs. Aujourd'hui, elle appelle solennellement combattre l'antisémitisme.

Mais après tout l'Eglise n'est pas seule en cause. Bien d'autres se turent à

l'heure des grands massacres. Et d'autres, qui avaient parle alors, et agi, se sont tus ensuite devant d'autres crimes raciaux ou même s'en sont rendus activement complices : on songe, pour parler France et Français, à la chasse au faciès dans les rues d'Alger et de Paris, aux Algériens torturés. Nous n'avons pas, au M.R.A.P., mission de diluer le responsabilités. Dans Fordra de la lutte responsabilités. responsabilités. Dans l'ordre de la lutte antiraciste, il convient, me semble-t-il, de comprendre que la conscience des hommes peut changer et de l'aider à changer. Si l'on veut v parvenir, il faut ne jamais rien oublier. Il ne devrait y avoir de prescription pour aucun génocide, pour aucun massacre collectif dé-libéré : il est des crimes que rien ne doit effacer de la mémoire du monde.

(1) En particulier les archives du cabinet du secrétaire d'Etat ayant trait aux affai-res vaticanes. On sait que manque le dos-sier numéro 6 qui contenait les documents particulars en 15 activités d'activités postérieurs au 15 octobre 1943, c'est-à-dire à la déportation des juifs d'Italie. Et l'on sait aussi qu'il convient de se demander qui a eu intérêt à le faire disparaître.

(2) « Le Vicaire du Christ s'est trouvé devant une porte qu'aucune clef ne pouvait ouvrir » : nous n'avons pas la preuve que le Vicaire du Christ ait essayé ces clefs.

(3) « Ce vœu (ramener la société à la loi divine) l'humanité le doit à des centaines de milliers de personnes qui, sans aucune faute de leur part, par le seul fait de leur nation ou de leur race, ont été vouées à la mort qui à une progressiva extinction à la mort ou à une progressive extinction. »

(4) Il serait par contre peu loyal d'utili-ser ici la démarche du Nonce de Roumanie Mgr Cassulo, dont le R.P. Leiber raconte qu'elle empêcha la déportation des juifs roumains: elle n'eut en effet aucun carac-tère public tère public.

(5) Cf. ces propos de Pie XII, rapportés par un ami romain E. Senatro, à qui il les avait tenus : « Vais-je les plonger dans des conflits de conscience ? Ils ont prêté serment. Ils doivent obéissance. »

(6) Friedlander fait remarquer que l'authenticité de ces propos ne peut guère être mise en doute : Von Bergen et Weiszäcker ne sont pas d'ardents nazis ; ils souhaitent amener le régime à réfléchir, et non le nourrir de réconfortantes paroles.

(7) Il passe pour avoir été à Rome, où il se retira, un des très rares dignitaires à pouvoir prendre directement l'ascenseur qui conduisait à l'appartement privé du Pape.

(8) Le catholicisme enfin est minoritaire en Allemagne et le pays de Luther ne sau-rait passer, tout au moins avant 1945, pour la fille ainée ni même pour la cadette de

(9) Cité par H. Abosch, « L'Eglise catholique et le nazisme », Les Temps Modernes janvier 1964.

(10) Nobécourt discute sur ce point l'authenticité d'une déclaration faite le 12 mars 1933 par Pie XI à l'archevêque de Munich (op. cit. pages 154-155).

PAS QUESTION LE SAMEDI

ES Ecossais rient-ils des histoires écossaises et les Auvergnats des histoires auvergnates ?

C'est la question que je me posais en regardant ce film. Et je m'imaginais ce que pourrait répondre un juif un peu chatouilleux ; « Peut-être, mais eux ils n'ont pas porté l'étoile jaune. »

L'histoire roule autour de l'héritage du grand pianiste Goldenschatz que disputent, sans trop de scrupules, ses fils naturels à la municipalité de Jérusalem et un des arguments permanents de l'antisémitisme n'est-il pas que le juif tuerait père et mère pour le veau d'or ?

Ces fils, venus des quatre coins du monde, parlent avec divers accents qui vont du moldo-valaque au sabir pied-noir — et un autre pilier de l'antisémitisme n'est-il pas que le juif est aussi un métè-

Faut-il alors craindre que « Pas question le samedi » alimente inconsciemment le racisme et la xénophobie ? Pour ma part, je ne le crois pas. La satire de mœurs a été une des constantes de la pensée juive ; on la retrouve aussi bien chez le très britannique Zangwill que chez le très russe Aleichem et cette for-me d'esprit qui se moque gentiment de soi-même m'a toujours paru le plus in-telligent des défis à la plus atroce des

Comme le film est une co-production franco-israélienne, que le metteur en scène, les acteurs, les techniciens, et jusqu'au balayeur du studio, sont juifs, je n'ai pas voulu me montrer plus vétilleux que les intéressés. J'ai donc ri de bon

Mais peut-être tous les spectateurs n'auront-ils pas été de cet avis. Qu'ils nous l'écrivent sans crainte ; je leur laisserai démocratiquement la parole.

LE MERCENAIRE DE MINUIT

OUS sommes en 1865, juste après la fin de la guerre de Sécession, dans un bourg du Nouveau-Mexique. Démobilisé. le seul de ses habitants qui s'était enrôlé dans les armées sudistes revient au pays. Chassé, il se retranche dans une ferme abandonnée et fait régner la terreur. Les notables paient un tueur pour les en débarrasser ; il se trouve que ce mercenaire est un mulâtre - le dialogue dit improprement un « créole » de la Nouvelle-Orléans.

Maintenant voilà le hic ; le « rebelle » n'a jamais été propriétaire d'esclaves il s'est engagé du mauvais côté sur un coup de tête, parce qu'il détestait ses pieux et cupides concitoyens. De plus, pendant son absence, sa ferme a été achetée à vil prix par un profiteur de guer-re. Contre les bons citoyens, le sudiste et le mulâtre vont sympathiser,

Ce parti-pris du metteur en scène de rejeter les clichés et de nous montrer que par dégoût, par stupidité, par générosité aussi bien, on peut épouser les pires causes et devenir sudiste - ou fasciste ne manque pas d'intérêt.

Malheureusement ses bonnes intentions sont assez fugaces et embrouillées comme a plaisir, semble-t-il. Richard Wilson tenait la matière d'un film intéressant

Par manque de talent ou par souci commercial l'entreprise n'a été qu'esquissée au profit d'un banal mélodrame.

Il reste une œuvre agréable à voir, quelques phrases qui sonnent juste, une brève satire de l'esprit « ancien combat-tant » et le tableau d'une communauté où, après le bouillonnement de la croi-sade anti-esclavagiste, tout retombe dans

le théâtre

LE DOSSIER OPPENHEIMER, texte et régie de Jean Vilar.

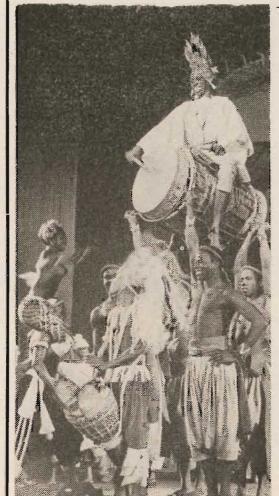
UE cette pièce soit aussi émouvante que « Le Vicaire », non, mais pour tout homme qui se soucie du sort de l'humanité, elle présente autant d'intérêt. Elle est égale-ment révélatrice de la mentalité qui règnait au temps de la chasse aux sorcières, animée par Mac Carthy, en Amérique. Il suffisait d'avoir en des amis communistes, fût-ce pendant la guerre, quand l'U.R.S.S. était l'alliée des U.S.A., pour être suspect dix aus plus tard (l'enquête eut lieu en 1954). Elle nous révèle aussi ce que peut être, en général, la mentalité d'un homme de la police, incapabable de comprendre le comportement d'un universitaire soucienx, lui, de l'avenir de l'humanité entière et pas seulement de celui de son pays : la phrase qui termine le premier acte

est très expressive de cette incompréhension. Evidemment, Oppenheimer ne pou-vait être que fort suspect après avoir écrit ce texte qui figure dans le programme du spectacle : « Si les diri-geants occidentaux et ceux de l'Union Soviétique avaient eu la moindre con-fiance les uns dans les autres, le secret nucléaire n'aurait pas été gardé et la paix aurait été assurée. » De là à croire que le savant avait communiqué ces secrets, c'est un pas que l'administration et ses représentants franchirent aisement.

La mise en scène est aussi sobre que dans « Le Vicaire ». Quant aux acteurs, Jean Vilar offre, avec le professeur Oppenheimer, une étonnante ressemblance dont on peut juger d'après la photo du programme et dont j'ai été immédiate-ment frappé, moi qui l'ai vu à la Société française de philosophie, récem-ment. Il était seulement plus vieux mais en 1954 il devait être pareil. Citons encore R.-J. Chauffard dans Evans, le seul des trois juges capable de comprendre un universitaire parce qu'il en est un lui-même et François Darbon dans Isidor Rabi, le dernier témoin, ainsi que Mario Pilar dans Roger Robb, le grand inquisiteur, je veux dire l'avocat de la commission de l'Energie Ato-

(Théâtre Vivant de l'Athénée.)

Edgar WOLFF.



Du 3 au 25 février, se produisent à l'Alhambra, les Ballets Africain; de la République de Guinée, composés de 60 danseurs, chanteurs, musiciens d'Afrique Noire. (Ci-contre). Le Theatre des Champs-Elysées a présenté « Black Nativity », de Langston Hughes, interprétés par deux groupes de « gospelsinger; » américains : Marion Williams et The Stars of Faith; Brother Joe May et les Jubilations Singers (Ci-May et les Jubilations Singers (Ci-



Si un Noir devenait Président des Etats-Unis...

NOUS sommes à une période assez semblable à celle que vivent aujourd'hui les Etats-Unis. Le Président négocie avec l'Union Soviétique sur des problèmes contemporains : la coexistence pacifique, le désarmement nucléaire, la lutte d'influence des deux grands en Afrique Une différence : le grands en Afrique. Une différence : le Vice-Président vient de mourir d'une maladie de cœur.

Et puis, un accident fauche et le Président et son successeur hiérarchique, le sident et son successeur hiérarchique, le speaker de la Chambre des Représentants. Qui va gouverner l'Amérique du Nord? C'est alors que dans la pièce de la Maison Blanche où sont groupées des notabilités du régime, tous les yeux se tournent vers un personnage auparavant assez effacé: Douglas Dilman, président temporaire du Sénat. « Et dans le regard de chacun sans exception, s'exprime de l'horreur. » Pourquoi? Un instant plus tard, on fait en hâte prêter serment à Dilman. Il est, en vertu de la loi de succession, le premier président noir des Etats-Unis.

Pendant la nuit qu'il passe encore dans son modeste appartement d'un quartier noir, Dilman refait un vieux rêve : il marche dans un immense aquarium où de tous côtés sont peints des yeux bleus qui le regardent fixement. Întellectuel sensible, formé à la crainte des blancs, il se regarde à son réveil dans la glace et il a peur. Il se voit petit, menacé d'embonooint avec un front haut, un nez large, des lèvres pleines. Si cet enfant pauvre ce modeste avocat a pu accéder au Sénat, c'est qu'aux yeux des votants blancs, il a l'aspect d'un noir rassurant qu'il ne ressemble. yeux des votants blancs, il a l'aspect d'un noir rassurant, qu'il ne ressemble pas aux jeunes idéalistes indomptables de sa race; son parler raffiné, « caucasien », pense-t-il, — le mot reviendra souvent dans ce livre comme synonyme d'aryen, — ajoute encore au caractère apaisant de son personnage. Pour les noirs, il est l'un des leurs, plaisant et authentique. Et pourtant il a vécu le drame racial dans sa propre famille. Désespérée de sa condition, sa femme à la peau très claire est morte alcoolique dans une clinique. Son fils, aussi noir que lui, est tenté par les mouvenoir que lui, est tenté par les mouve-ments extrémistes qui veulent libérer les siens par la violence. Sa fille, jolie et pâle comme la mère, s'est enfuie à New-York et a changé de nom pour vivre en blanche parmi les seigneurs blancs, pour « passer la frontière », suivant une expression américaine. Luimême épris de Wanda Gibson, mûlatresse claire, n'a jamais osé et osera moins encore aujourd'hui l'épouser, craignant d'exaspérer les ennemis de sa

Les journaux l'attendent à son petit déjeuner. Les modérés se bornent à ti-trer que pour la première fois, c'est un

Un livre vient de paraître aux Etats-Unis où il est actuellement un des « best-seller » de l'année. Il pose un problème qui passionne l'opinion publique américaine : si un noir devenait président des États-Unis, que se passerait-il ?...

Ce livre, institulé « The Man », et écrit par Irwing Wallace, a paru aux éditions Simon et Schuster. Il sera prochainement publié en français par les éditions

Notre collaboratrice, Nicole de BOISANGER-DU-TREIL, qui l'a lu dans le texte original, en fait pour la première fois en France la présentation dans « Droit et Liberté ».

noir qui mène le pays. La feuille proségrégationniste, dirigée par un puis-sant membre du Congrès, Zeke Miller, parle d'injuste domination par une minorité et prédit la dissension, la désu-nion et la violence. Avec son objectivité de juriste, mais non sans un grand trouble, Dilman analyse sa situation. Il ne sera pour personne un fonctionnaire comme un autre qui aurait réussi. Aux yeux des siens, il sera un sombre Moise venu pour les libérer de la servitude. Pour les racistes, « une chose laide et noire, surgie de dessous un rocher pour se venger du sud au parfum de magnolia, exigeant l'égalité entre les sombres brutes impies et les chrétiens blancs ». Et pour la presse à sensations, il est un monstre du zoo qu'on abordera plus tard avec davantage de sérieux.

A la Maison Blanche, le cabinet ministériel du défunt Président s'est réuni ; sous l'impulsion du populaire ministre des affaires étrangères, Eaton, il a décidé que cet homme d'autant plus discret et effacé qu'il est noir ne gênera pas l'équipe en place : elle continuera de gouverner le pays. Au sein même du palais présidentiel, Dilman sera estation par sa jolia exercétaire mondaine. pionné par sa jolie secrétaire mondaine, Sally Watson; éprise d'Eaton, elle veut lui rendre assez de services politiques pour qu'il l'épouse, Une indiscrétion per-mettra bientôt à Sally de découvrir et d'exploiter au moment opportun les relations du Président avec Wanda Gib-

Dilman semble d'abord docile, tant il est timide. Il reconduit l'ancien cabinet et prononce l'allocution que ses ministres ont préparée. Mais très vite il est amené à montrer qu'il n'est pas leur jouet. A la suite d'une manifestation du groupe extrémiste noir des « Turnerites », dix de ses membres sont condamnés à des peines sévères par le juge ségrégation-niste, Gage. Enlèvement du juge. Le ministère de la justice exige l'interdiction du mouvement turnerite. Soucieux uniquement d'impartialité, Dilman or-donne qu'une enquête soit d'abord menée pour préciser si le rapt est l'œuvre de l'organisation tout entière ou de quelques excités.

Le voici critiqué par ses ministres et par de nombreux blancs qui le soupçonnent d'indulgence particu-lière envers les siens, les noirs.

Une soirée est donnée à la Maison Blanche en l'honneur du Président Am-boko, leader africain de l'Etat de Ba-raza, dont l'Amérique espère pour faciliter d'importantes négociation avec l'U.R.S.S. qu'il consentira à abroger la législation anticommuniste de son pays. Dilman essuie un camouflet blanc; un grand nombre de ses invités ne sont pas venus et leurs chaises restent vides. « Je suis donc », pense-t-il, « ce cousin de l'ourang-outang aux cheveux crépus et aux traits épais que la presse de Zeke Miller considère comme un citoyen de seconde classe. » Et, succès inattendu, Amboko, auparavant très ré-ticent, octroie subitement les concessions demandées. Dans un tête-à-tête avec Dilman, il explique pourquoi. Devant son humiliation à table, il l'a vu pour la première fois noir comme lui. Il a été convaincu que Dilman comprendrait les aspirations de Baraza parce que l'un et l'autre ont connu l'esclavage et ont le commun désir de n'en plus souffrir.

Peu de temps après, on soumet au Président en lui suggérant de le contre-signer un projet de loi, dit Programme de Réhabilitation des Minorités où d'importants crédits sont consacrés à donner du travail aux noirs. Le grand capital est favorable au projet qui permettrait l'expansion de ses affaires. Indocile encore au vœu de ses ministres, Dilman réserve sa réponse : il désire étudier de près le texte.

Nouvelle difficulté pour lui : le juge Gage est tué par ses ravisseurs. C'est le chef des Turnerites qui l'a abattu. Dil-man résiste à la pression de son cabinet qui à présent exige l'interdiction du mouvement pour crime de subversion. Il veut poursuivre son enquête. Un coup de téléphone lui apprend que la respon-sabilité des événements incombe à l'organisation turnerite tout entière. Informe que son propre fils y avait adhéré, il n'en hésiste pas moins à la dissoudre. « Qu'il soit noir ou blanc », dit-il, « un mouvement mené par la folie et le fanatisme doit être supprimé ». Ici, on ne le suit pas entièrement. On a tendance à sympathiser avec son auditoire d'étudiants qui, lors d'une conférence à l'université noire de Trafford, le bombarde d'œufs pourris. Si violence il y a, dommage que le Président n'ait pas songé à poursuivre les mouvements inspirés du Ku-Kux-Klan.

Au terme de son étude sur le projet de Réhabilitation des Minorités, Dilman conclut dans une adresse à la télévision qu'il ne le signera pas. Il s'agit a son avis d'une conspiration gouvernementale pour acheter le silence des opprimés. Les cherche à acheter moyennant quelques avantages matériels, la conscience des noirs qui luttent pour l'égalité com-

C'en est trop dans un monde blanc. Malgré un succès diplomatique obtenu à une conférence avec les Soviétiques, une cabale parvient à mettre en mouvement contre le Président rebelle et noir la procédure de déchéance de son mandat. On le taxera d'ivrognerie, — pour es-sayer d'aider sa femme, il avait passe quelques mois dans la clinique où elle était internée; sa mythomane secrétaire. Sally, surprise par lui pendant qu'elle fouillait dans ses papiers confidentiels ira jusqu'à se lacérer de meurtrissures pour feindre qu'il l'ait violée; son fils confessera son adhésion aux Turnerites; pour soulever l'opinion noire, un journaliste révèlera que la jeune Dil-man « a passé la frontière ». Enfin, on machinera toute une sombre histoire de complicité avec les Russes par l'intermédiaire de Wanda Gibson. Et pour comble, Dilman a révoqué son ministre des Affaires étrangères : il avait découvert qu'Eaton lui cachait délibérément des rapports secrets, jugeant qu' « un afro-américain hypersensibilisé est tenté

Le procès s'ouvre avec pour jures les cent membres du Sénat constitués en haute-cour. Lors d'une adresse véhémente, le procureur Miller affirme qu'il ne s'agit pas d'un homme, mais d'une bête yaril faut expulser du gouvernement. Et Nat Abrahams, ami et défenseur du Président, répond qu'aucun homme n'est une bête, quand bien même « dans le sud des Etats-Unis, non dans le sud de L'Afrique et à l'orgestion dans le sud de l'Afrique, et à l'occasion dans le nord », il a entendu « qualifier de bêtes des ci-toyens à la peau noire ».

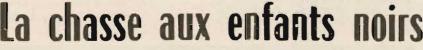
de se tromper sur les buts de la politi-que étrangère américaine ».

Après avoir hésité à donner sa dé-mission, Dilman fait front et décide de comparaître en personne au banc de la défense comme l'homme noir, Président des Etats-Unis, Car il pense qu'un seul chef d'accusation caché, non écrit, cor-rompt toute l'atmosphère de la cour sa couleur. Il se défendra sobrement et dignement. Au long du procès, il verra exposer en pâture à l'opinion son fils et sa fille qui devant la révélation publique de ses origines noires tentera de se suicider. Et Wanda sera contrainte de déposer qu'elle n'a pas eu avec l'accu-se de relations plus intimes qu'un bai-

Et puis, tout s'arrange comme dans un conte de fées. Repoussée par Eaton, la démente Sally avoue à son père, sénateur hostile à Dilman, que l'affaire du viol n'est que pure invention. C'est ce père qui par son vote fait pencher la balance en faveur du Président. Réconcilié avec son fils extrémiste et sa fille venue se réfugier à la Maison Blanche. Dilman osera enfin épouser Wanda. Et tout se termine sur un réconfortant ta-bleau familial et national. Enfin, conclut Nat Abrahams, le pays est parvenu à sa majorité.

Après tant de passions raciales, croiton a une conclusion aussi optimiste? Espérons-la.

Nicole de Boisanger-Dutreil.



Selma, dans l'Alabama, la police, entraînée par le shérif James Clark, pourchasse, sur plusieurs kilomètres, avec des matraques et des gourdins électriques utilisés pour le bétail, cent soixante-dix enfants noirs âgés de neuf à dix-sept ans.

C'était pour les « punir » d'avoir orga-nisé une marche silencieuse devant le Palais de Justice, dans cette ville où, en trois semaines, trois mille noirs et avec eux le pasteur Martin Luther King, Prix Nobel de la Paix, ont été jetés en prison pour avoir essayé de s'inscrire sur les listes électorales.

Quelques mois après l'adoption de la loi sur les droits civiques des noirs, par le Congrès américain, de tels actes de violence peuvent donc se donner libre cours, même quand il s'agit de la défense d'un droit reconnu par la Constitution, le

Dès sa sortie de prison, le vendredi 5 février, le pasteur Martin Luther King de-mandait à rencontrer le président Johnson, déclarant : « J'estime qu'une nouvelle législation est nécessaire sur le droit de vote. J'estime qu'est nécessaire un amendement constitutionnel qui instituerait des

régistres électoraux fédéraux et édicterait les mêmes règles pour les inscriptions en vue des élections fédérales dans les différents Etats. »

Le leader antiraciste entend protester en particulier contre la lenteur de la procédure d'inscription et contre l'examen que doivent passer les Noirs dans l'Etat de l'Alabama pour figurer sur les listes électorales.

Il semble que la lutte pour l'intégration aux Etats-Unis rencontre de nouvelles dif-ficultés en raison d'une certaine accoutumance de la population blanche, que favorise la non-intervention du gouvernement fédéral. On prend l'habitude de voir régullèrement des Noirs être brutalisés, jetés

en prison, jugés, condamnés... Une étape a été cependant franchie avec l'entrevue accordée par le président Johnson au leader intégrationniste car elle accentue la légalité des actes du pasteur King et de la communauté noire.

Le président Johnson a promis au pas-teur King qu'il ferait déposer, des cette année, un texte de loi facilitant l'exercice du droit de vote pour les noirs du Sud.

Encore faut-il prendre les mesures indispensables pour que la loi soit appliquée.

noirs n'y gagneront ni la liberté de vote, ni celle de loger où ils le désirent, ni les facilités d'éducation qui leur sont refusées et non plus l'accès aux édifices publics réservés aux seuls blancs. La loi